

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 9 DECEMBRE 2011

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 9 Décembre 2011

La séance est ouverte à 09 H 30

sous la présidence de Monsieur Eugène CASELLI

Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Clément YANA.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent GOMEZ - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Roland BLUM représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis BONAN représenté par Christian MAYADOUX - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - France GAMERRE représentée par René CAMPIONI - Bruno GILLES représenté par Renaud MUSELIER - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Michel AMBROSINO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Martine GOELZER - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Henri MATTEI représenté par Jean-Louis RIVIERE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gerard PEPE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Pierre SEMERIVA représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - Maxime TOMMASINI représenté par Catherine JALINOT - André VARESE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine VASSAL représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Charles VIGNY représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Olivier AGULLO.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

(La séance est ouverte à 9 heures 30).

Monsieur LE PRESIDENT.- Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Président, nous avons appris hier que le policier de Vitrolles qui luttait contre la mort s'est éteint dans la journée d'hier, victime d'une fusillade et d'une balle de kalachnikov reçue en pleine tête.

Au moment où la communauté de celles et ceux qui veillent sur notre sécurité se trouve dans la peine et dans la douleur, je pense qu'il serait bon et utile que les représentants des communes, que regroupe notre collectivité, se recueillent pour faire corps avec ceux qui sont dans la peine à cet instant.

Merci Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Bien sûr Monsieur Teissier, c'est avec beaucoup de gravité et d'émotion que nous respecterons cette minute de silence.

(Le Conseil de Communauté observe une minute de silence.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 21 OCTOBRE 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération n°04/ 314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 21 octobre 2011. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2011. Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Il n'y en a pas, le procès verbal est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2011 est adopté.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le 2 décembre 2011, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, tous les rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission excepté le rapport n°8 qui a fait l'objet d'abstentions de la part de MM. Dutto, Bertrand et Bernardi, dans l'attente d'un complément d'information qui a été transmis depuis à l'ensemble des conseillers.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, avant d'examiner l'ordre du jour, je voudrais demander, au nom de mon groupe, la parole pour une intervention liminaire de la part de M. Moraine.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une actualité moins dramatique que celle que vient de nous rappeler Guy Tessier, mais néanmoins sérieuse, qui contraint notre groupe à cette intervention liminaire.

En effet, nous avons appris par le journal *La Provence* d'hier que la Communauté Urbaine s'est constituée partie civile dans un des volets de ce que les médias appellent unanimement « l'affaire Guérini ».

Vous me concéderez, Monsieur le Président, que notre assemblée – tous ces élus sur tous ces bancs – mérite d'être éclairée par vos soins sur cette initiative *a priori* étonnante, mais certainement explicable puisqu'une première constitution de partie civile a déjà été régularisée par notre institution, à votre initiative, inspirée au moment de la révélation publique de ce scandale.

Nous vous demandons donc d'abord de bien vouloir nous confirmer la réalité de cette constitution de partie civile, de nous préciser les raisons qui vous ont conduit à prendre cette décision et à la prendre maintenant.

Si nous avons bien compris le timing – mais nous préférons vos explications à celles de la presse – cette démarche judiciaire ferait suite aux déclarations, étayées ou non, d'un ancien proche du Président du Conseil Général dénommé Nabit, selon lesquelles M. Guérini aurait négocié en sous-main, avec le constructeur de l'incinérateur et bien avant des municipales de 2008, la poursuite de ce projet initié et porté, malgré les difficultés, par Jean-Claude Gaudin avec l'aide précieuse et courageuse de Robert Assante.

Au-delà de la procédure judiciaire, au-delà des mises en examen, au-delà des procès et des prétoires qui ne nous concernent pas ici, ces révélations sur lesquelles vous avez vous-même estimé devoir réagir par cette démarche procédurale, posent deux problèmes, deux questions qui, elles, relèvent bien de cette enceinte politique, relèvent bien de notre responsabilité d'élus.

Le premier problème est d'ordre politique.

Mes chers collègues marseillais qui siégez aujourd'hui sur les bancs du parti socialiste, du parti communiste, des verts et du Modem, vous avez tous été élus en 2008 sur la liste conduite par Jean-Noël Guérini. Vous avez tous fait campagne autour de votre leader, notamment sur le thème du refus de l'incinérateur, en répétant à l'envi sur toutes estrades que si le sort des urnes vous donnait le pouvoir, l'incinérateur serait abandonné.

On se souvient de la phrase prononcée théâtralement la main sur le cœur : « *Moi vivant, jamais l'incinérateur ne se fera !* » ou celle plus cocasse « *Je ne serai pas Monsieur Dioxine, j'exclus toute idée d'incinération.* ».

Maintenant, mes chers collègues, vous ne pouvez plus ignorer que depuis 2006, M. Guérini avait dealé avec le constructeur espagnol pour que l'incinérateur se fasse quoiqu'il arrive. Cette attitude, qui s'apparente à une tentative d'escroquerie au scrutin, à un abus de confiance électorale, à une manœuvre frauduleuse dont nos concitoyens ont été victimes, cette attitude doit être dénoncée.

Mes chers collègues, nous sommes tout prêts à penser, et rien d'ailleurs ne vient démontrer le contraire, que vous n'avez pas été les complices conscients de ces actes, que vous aussi, vous avez été dupés, trompés, abusés.

Aujourd'hui, mon propos n'est donc pas de vous critiquer, mais simplement de vous demander, et pas spécifiquement à vous Monsieur le Président, mais à tous les Présidents de vos groupes, à tous ceux qui avaient des responsabilités dans la campagne de M. Guérini, de condamner avec nous, publiquement, clairement, solennellement, sur le terrain politique et exclusivement politique, l'attitude de celui qui s'est moqué de nos concitoyens, qui a trahi leur confiance, à commencer d'ailleurs par celle de ses colistiers ou de vos propres amis de Fos-sur-Mer qui, à l'époque, voulaient lapider en place publique Jean-Claude Gaudin, et qui aujourd'hui ont changé de cible.

Au-delà de cette question de responsabilité et de moralité politique, les déclarations qui vous ont conduit, Monsieur le Président, à formaliser la constitution de partie civile de la Communauté Urbaine font aussi peser malheureusement un soupçon d'irrégularité sur les dépenses de notre collectivité.

Je m'explique. Lorsque vous avez accédé à la présidence de notre institution Monsieur le Président, vous vous êtes retrouvé coincé, gêné aux entournures entre les promesses officielles de la campagne de votre chef de file, la fin de l'incinérateur, d'un autre côté, le bon sens dont vous n'êtes pas dépourvu, conduisant évidemment, nécessairement, obligatoirement, à la poursuite de l'incinérateur et enfin, des exigences occultes que vous ignoriez, nous le pensons, mais qui allaient entraîner des pressions à votre rencontre, des pressions dont vous avez été la victime aussi.

Pour vous en sortir, vous avez alors décidé de recourir à un audit destiné à vous éclairer sur la poursuite du projet de l'incinérateur. C'est là que vous allez commettre l'erreur funeste de confier cet audit au conseil habituel du département des Bouches-du-Rhône, le Cabinet de Castelnau. C'était dangereux, c'était imprudent. Pourquoi ne pas avoir fait appel à un bureau technique, indépendant, n'ayant jamais travaillé ici, ni pour les uns, ni pour les autres ?

Non, vous choisissez de Castelnau, embringué jusqu'au cou avec M. Guérini, ici et ailleurs. Pourquoi ce choix ?

En plus, pour vous aider – en fait pour vous tromper – M. Guérini vous avait mis à disposition le dénommé M. Nabitz qui, pendant quelques mois, nous avons pu le constater, a été ici comme chez lui.

Vous deviez donc décider, « éclairé » par les conseils de Nabitz et de Castelnau.

Mais nous savons aujourd'hui que ces conseillers, que ces « sachants » destinés à vous aider à décider s'il fallait oui ou non continuer l'incinérateur étaient payés par le constructeur de l'incinérateur lui-même à l'issue d'un système assez complexe. En gros, Urbaser payait Nabitz qui payait de Castelnau, le tout sous le contrôle de Guérini.

En fait, vous avez désigné un arbitre qui jouait dans l'équipe adverse.

Avec cela, évidemment, le rapport d'audit ne risquait pas de conclure à la nécessité d'arrêter l'incinérateur. Tant mieux pour nous ! Il est évident qu'il était indispensable de poursuivre. Mais, une nouvelle fois, vous avez été dupé.

Cet audit que vous présentiez, je vous cite, Monsieur le Président, comme « *destiné à donner les éclairages nécessaires pour prendre le meilleur niveau de décision* »

possible ». « *Cet audit, dans lequel, je cite Mme Boulay, nous avons pleinement confiance* », cet audit qui devait « *permettre une remise à plat* », je cite M. Bennhamias. Cet audit que « *le groupe communiste approuve des deux mains* », je cite M. Dutoit, et bien cet audit, était en fait une mascarade, une farce, une tartufferie !

Le problème, c'est que ce cirque a coûté beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent à notre collectivité, donc aux contribuables et tout cela, pour rien, pour rien du tout.

Notre collectivité a d'abord payé pour rien ce cabinet de conseil qui a trahi ses intérêts, en clair, qui a volé nos concitoyens. Le coût de cet audit bidouillé nous reste d'ailleurs inconnu, caché par vos services comme un secret d'État.

Ensuite, cet audit, biaisé par avance, a retardé la mise en service de l'usine. Si cela avait été véritablement pour réfléchir s'il fallait continuer ou pas comme nous l'avions cru, comme vous l'aviez cru vous-même, c'était admissible ; mais dès lors que c'était un audit pour rien, la facture d'intérêts intercalaires a été payée pour rien aussi : 15.6 millions d'euros !

Enfin, cet audit, qui a validé la thèse du constructeur sur l'origine des retards – et on sait pourquoi – vous a conduit à ne pas réclamer les pénalités de retard contractuellement prévues. Recettes perdues pour la Communauté Urbaine : 8.5 millions d'euros !

Alors, Monsieur le Président, mes chers collègues, devant ce désastre financier, consécutif à une tricherie, pas à des problèmes techniques, pas à une mauvaise gestion de la Communauté Urbaine, mais à une tricherie dont nous sommes les victimes, nous vous demandons, au-delà de la constitution de partie civile qui connaîtra son issue seulement dans plusieurs années peut-être, de poursuivre immédiatement contre les tricheurs, le remboursement des sommes volées aux contribuables.

(Bravos, applaudissements)

Au final, le groupe que préside Renaud Muselier vous demande simplement de nous expliquer les raisons de la constitution de partie civile, de condamner avec nous la tromperie politique aujourd'hui mise à jour, et d'engager les démarches nécessaires à la restitution des sommes payées pour rien par notre collectivité.

Il me semble que ces demandes sont frappées au coin du bon sens.

Ne manquons pas l'occasion de donner ensemble à nos concitoyens, un signe fort de transparence, d'honnêteté et de rigueur.

(Bravos, applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Tout d'abord, Monsieur Moraine, je serai moins long que vous dans mon intervention ; mon habitude, contrairement à vous, n'étant pas de tirer des conclusions avant que la justice se soit prononcée. Et en tant qu'avocat, vous devriez le savoir.

Je m'en tiendrai donc à des principes de fonctionnement et à quelques constats.

Tout d'abord, je ne pense pas, qu'à titre personnel, vous m'ayez entendu, pendant la campagne municipale, au cours de laquelle d'ailleurs je me suis peu exprimé, ou ensuite, lors de la première année de ma présidence, dire publiquement que je ne mettrai pas en service l'incinérateur. Moi, je ne l'ai jamais dit. Quant aux autres élus candidats...

Cherchez une déclaration publique de ma part, vous ne la trouverez pas.

Monsieur BENZI. - Et en tant que secrétaire du PS !

(Des voix s'élèvent dans l'hémicycle)

Monsieur LE PRESIDENT. - Ma fonction de secrétaire du PS n'a rien à voir avec cela.

Je continue. J'ai laissé parler M. Moraine, je vous demande d'avoir le respect de m'écouter, sinon, c'est que vous n'avez pas le respect de la démocratie. Moi je l'ai.

Quant aux autres élus, ils étaient, je le dis, en plein accord avec leurs convictions, et leur moralité politique ne peut être mise en cause, à aucun moment.

En effet, je ne me sentais tenu par aucune position idéologique sur l'incinérateur, ni par une posture politique, si ce n'est celle d'un Président soucieux de garantir les intérêts de la collectivité qu'il est amené à diriger.

Quant à l'audit, décidé, je vous le rappelle, par la Charte de Gouvernance et approuvé par tous les groupes de cette assemblée, les problèmes que pourrait avoir aujourd'hui l'un des participants, celui de la partie juridique qui a réalisé l'audit, ne met pas en cause, pour autant, les autres partenaires de cette société en matière de travaux publics, d'environnement industriel et de finances, qui ont conclu sur des fondamentaux que chacun subodorait, à savoir :

- que l'usine multifilière était quasi terminée et qu'il était difficile de la détruire et de la remplacer par une autre et ça, il fallait le faire constater,

- qu'elle ne présentait pas de malfaçons pouvant mettre en cause la fiabilité de sa construction.

- et, bien entendu, qu'un procès en annulation du contrat de manière unilatérale par la Communauté Urbaine, pouvait avoir pour conséquence de mettre notre institution en très graves difficultés financières, pour ne pas dire plus.

Bien sûr, si un des acteurs de cet audit a failli, et si la justice le poursuit et le défère, il devra en répondre financièrement.

Monsieur Moraine, vous exercez, fort brillamment d'ailleurs, la profession d'avocat, et vous n'ignorez pas que suite aux révélations par voie de presse dont vous faites état, Marseille Provence Métropole s'est constituée partie civile, et, comme dans d'autres affaires où elle l'a fait, notre institution doit attendre que la justice finisse son travail, pointe les responsabilités et décide qui elle renvoie devant un tribunal et sur quel chef d'accusation.

C'est à ce moment et uniquement à ce moment, que nous pourrions constater s'il y a eu préjudice pour la Communauté urbaine et nous réclamerons, n'en doutez pas, les dommages et intérêts adéquats aux responsables, quels qu'ils soient, et quels que soient leurs titres, quelles que soient leurs positions ou quelles que soient leurs professions.

Quant aux chiffres que vous évoquez, je connais le montant de l'audit que l'on a payé et premièrement il est très inférieur à ce que vous pensez.

Monsieur MUSELIER. - Combien ?

Monsieur LE PRESIDENT. - Deuxièmement, tous les autres chiffres n'ont rien à voir, la Communauté Urbaine n'a pas perdu des millions dans cette affaire, bien au contraire.

Des voix. - Combien ?

Monsieur LE PRESIDENT. - Elle n'a rien perdu à part le prix de l'audit.

Monsieur BENZI. - De combien ?

Monsieur LE PRESIDENT. - Je ne sais plus exactement, mais c'est aux alentours de 250 000 euros.

J'ai dit que les responsables, s'il y en a et s'ils ont failli, seront poursuivis quand la justice aura défini les chefs d'accusation et le montant des préjudices. Il n'y a que là que l'on peut faire véritablement une instance.

Dans cette suite d'affaires à tiroir, mon action a toujours été de protéger l'institution dès qu'un doute pouvait apparaître.

Cela a été le cas, vous le savez, sur la réclamation de la Société EVERE, opérateur industriel, choisi lors de la mandature précédente, à hauteur, excusez du peu, de 107 millions d'euros pour travaux supplémentaires réalisés, selon leurs dires, lors des deux années qui précédaient mon élection.

À un moment dans cette affaire, un doute est apparu, j'en ai immédiatement tiré toutes les conséquences au niveau de la conduite de la défense de Marseille Provence Métropole dans ce dossier.

Vous savez aussi, que je n'ai jamais accepté de payer un seul euro qui ne soit pas prévu au contrat initial, signé sous l'ancienne mandature, ou qui ne soit pas le résultat d'une décision de justice qui nous contraint.

À ce jour, sur 107 millions d'euros réclamés, cette attitude de fermeté a permis l'économie de 100 millions d'euros pour Marseille Provence Métropole suite à un premier procès avec EVERE - URBASER.

Alors, je ne réclame pas de félicitations, je n'ai fait que mon devoir, celui d'un Président qui a en charge la protection de sa collectivité et j'aimerais au moins que notre assemblée en prenne acte.

Ceci étant dit, la question des préliminaires est close et nous passons à l'ordre du jour.

(Applaudissements)

La discussion est close.

1. FCT 001-09/12/11 CC - Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2012

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, chers collègues, je rappellerai tout d'abord que le débat d'orientations budgétaires est préalable au vote du prochain budget primitif. Il a pour vocation de tracer le contexte économique dans lequel le budget va être élaboré et d'en expliquer les grandes lignes en matière fiscale, en matière d'investissement et en matière d'endettement.

S'agissant du contexte économique, le budget 2012 sera établi dans un contexte de crise financière et économique qui ne vous a pas échappé. Cette crise bien évidemment se traduit sur le plan national par un taux de croissance économique faible voire négatif, un taux de chômage en hausse et ce phénomène a donc pour effet de raréfier nos recettes de fonctionnement, que ce soient les recettes fiscales, que ce soient les dotations d'État.

En outre, le recours à l'emprunt devient plus difficile et plus onéreux. En ce qui concerne le fonctionnement et la fiscalité, pour ne pas aggraver les difficultés dues au contexte économique difficile, les taux de fiscalité ménages seront reconduits. Les recettes globales ne devraient pas augmenter de plus de 1% par rapport au BP + BS 2011.

Quant aux charges de fonctionnement pour l'exercice prochain, elles augmenteront un peu plus vite que les recettes, réduisant ainsi la capacité d'autofinancement de notre institution. L'épargne nette, c'est-à-dire après déduction des remboursements en capital de nos emprunts devrait cette année être légèrement négative, voire nulle.

Pour reconstituer notre épargne indispensable à la poursuite de nos investissements, il conviendra dès 2011 de jouer à la fois sur la maîtrise de nos charges, tous budgets confondus, et sur le développement de nos recettes. À ce titre, il sera mené une action de recherche des cofinanceurs, de refonte de notre politique tarifaire en matière de service rendu et d'optimisation des bases fiscales, notamment par la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

En matière d'investissement, il restera encore dynamique pour poursuivre l'adaptation de nos infrastructures aux exigences modernes et pour doper l'économie. Cette politique d'investissement se déclinera autour de trois axes :

- Le premier axe concerne le développement économique avec l'accueil et l'accompagnement des projets d'entreprises et la poursuite de projets structurants tels que les ZAC Floride à Marignane, Athélia V à La Ciotat et Empallières à Saint Victoret pour une enveloppe globale de 24 millions d'euros.

- Le deuxième axe d'investissement sera le développement des transports collectifs avec notamment le prolongement de la ligne de métro M2 Bougainville jusqu'à Capitaine Gèze avec la création d'un pôle multimodal et l'extension d'un réseau de tramway entre Canebière et Castellane. L'enveloppe est de l'ordre de 50 millions d'euros.

- Le troisième axe concerne les opérations d'équipements structurants et de travaux de proximité pour environ 80 millions d'euros, parmi lesquels l'aménagement du Vieux-Port et le réaménagement global de l'esplanade du J4.

En ce qui concerne l'endettement, il se situe à 1380 millions d'euros soit 1193 euros par habitant.

Depuis 2010, les conditions d'octroi sont de plus en plus difficiles. En 2011, l'État, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, a pu nous attribuer sur 15 ans, un prêt de 20 millions d'euros sur une enveloppe globale de 2 milliards d'euros.

Il sera nécessaire, si l'on veut reconstituer notre épargne, de diminuer notre dépendance à l'emprunt.

En conclusion, le prochain budget qui nous sera présenté dans un contexte économique difficile alliera la stabilité fiscale et la poursuite d'une politique d'investissement dynamique.

Néanmoins, il ne faut pas se le cacher, des efforts importants devront être faits pour que notre capacité à investir puisse être améliorée et notre dette diminuée.

C'est à ce prix et à ce prix seulement que notre collectivité pourra relever les défis qui s'annoncent.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Giorgi de cette excellente synthèse. Y a-t-il des demandes de parole ?

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport soumis au débat ce matin est dans la continuité de la nouvelle culture budgétaire mise en œuvre depuis le début de ce mandat et vous propose des orientations budgétaires pour l'année 2012 permettant de confirmer les objectifs affichés.

Avant d'aborder plus avant quelques points essentiels de cette politique budgétaire, je vais me permettre d'anticiper les critiques récurrentes formulées ici même à l'occasion de la présentation de chaque document budgétaire.

Eh bien oui, une fois de plus les orientations qui vous sont proposées et qui sont soumises au débat sont sans surprise et pour le moins confirment les orientations proposées lors des précédents exercices budgétaires.

L'année 2012 ne connaîtra pas, en l'état actuel de nos connaissances, de rebondissements spectaculaires en l'état actuel, pour ce qui concerne notre collectivité. Les documents budgétaires, je le rappelle, ne sont pas faits pour soulever l'enthousiasme ou apparaître comme très ambitieux. La vraie ambition politique qui doit être affichée, est dans les projets qui sont proposés et non dans les documents budgétaires qui ne sont que les outils permettant la mise en œuvre de cette ambition.

Cette continuité budgétaire, outre qu'elle nous permet de nous doter des moyens pour atteindre nos objectifs, nous permet, grâce à la prospective mise en place, de parer au mieux et de lisser les effets de la crise qui frappe le monde occidental.

Car, il faut le dire, cette crise a des effets aussi sur notre collectivité.

Cela se manifeste par une baisse sensible de nos ressources, notamment celles issues de la fiscalité des entreprises – je veux parler du Versement Transport et de la Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises – ainsi que des dotations en provenance de l'État.

Cependant, grâce à la prospective mise en place et à la rigueur de gestion de nos dépenses de fonctionnement, nous avons pu anticiper ces effets et nous allons pouvoir assurer le maintien de nos investissements à hauteur de 250 millions d'euros, tout en ayant un recours moindre à l'emprunt.

Je me permets de rappeler que les investissements des collectivités représentent plus de 70% des investissements publics et que par ses investissements soutenus, notre collectivité se doit d'en assurer la stabilité afin d'amorcer la nécessaire reprise de la croissance.

En ce qui concerne le recours à l'emprunt, très limité en masse encore cette année, il a été rendu possible grâce aux marges de manœuvre que nous avons réussi à créer. Il nous permet également d'être en adéquation avec les difficultés actuelles pour pouvoir mobiliser les sommes nécessaires.

Tout le monde a à l'esprit la situation bancaire et la chute de DEXIA.

La proposition de l'État de demander à la Caisse des Dépôts et Consignations de mobiliser 5 milliards d'euros ne permettra pas de couvrir la totalité des besoins des collectivités. Et la création de l'Agence de Financement des collectivités locales, pour laquelle notre Communauté Urbaine a fortement milité, ne pourra produire ses effets que dans quelque temps.

Je voudrais aborder maintenant quelques éléments clés des orientations budgétaires qui vous sont proposées :

En premier lieu la fiscalité :

Comme le Président Caselli s'y est engagé, la fiscalité ménage ne sera pas augmentée.

De même, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera conservée à l'identique. Afin de ne pas accroître les difficultés des ménages, la deuxième phase de son harmonisation, initialement prévue pour 2012 avec l'accord de l'ensemble des Maires, sera repoussée d'une année, la loi nous faisant obligation d'achever ce processus au plus tard pour le 1/01/2015.

En revanche, en ce qui concerne la fiscalité tournée vers les entreprises, comme je l'ai dit en préambule, nous allons connaître une stagnation, voire une régression sur certains éléments, due aux effets de la crise.

Nous mesurons en 2012, l'effet plein de la réforme de la Taxe Professionnelle qui correspond pour notre collectivité à une double peine :

- Baisse des recettes dues aux difficultés des entreprises et au chômage qui continue de croître,
- Baisse des compensations de l'État du fait des difficultés affichées par la loi de Finances 2012

La commission des impôts intercommunautaires nouvellement créée devrait permettre cependant par la révision des bases locatives des locaux d'activités, de pouvoir espérer améliorer ces ressources dans le futur.

En 2ème lieu la solidarité intercommunale :

Nous allons saisir l'opportunité de la mise en place d'une péréquation horizontale entre collectivités pour refondre à l'occasion du budget 2012, la solidarité entre nos communes.

Notre Communauté Urbaine, compte tenu de sa situation financière et de la faible richesse fiscale de son territoire, devrait être attributaire nette de cette péréquation. Le fonds commun ainsi créé et augmenté permettra de mieux assurer la répartition eu regard de la situation de chacune des communes et de notre collectivité.

Enfin, je reviendrai sur la mise en place des budgets annexes qui outre qu'ils permettent d'assurer la transparence de notre gestion et du coût réel de nos principales compétences, vont permettre une meilleure maîtrise de ces dépenses spécifiques.

Ces outils associés à la mise en place d'une nouvelle culture des recettes, travaillant sur l'assiette et sur la rentabilité et non sur les taux appliqués, vont permettre d'accroître nos marges de manœuvre en maintenant l'effort sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, préalable indispensable à toute bonne gestion.

Pour conclure, cette année encore, les orientations budgétaires proposées vont dans le sens des objectifs fixés en début de mandat et grâce à la nouvelle culture budgétaire mise en œuvre, malgré la crise, ces orientations vont nous permettre de faire face à nos engagements tout en gardant une vigilance de tous les instants pour préserver l'infléchissement de notre situation budgétaire.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour ceux que cela intéresse, et puisque la question m'a été posée, je vous communique le prix exact de l'audit : 155 450 euros, soit 1/10000^{ème} du budget général de la Communauté Urbaine.

Monsieur Dutto, vous avez la parole.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, chers collègues, avec le Rapport sur les Orientations Budgétaires, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, souhaite afficher ses ambitions pour l'année 2012.

Ce document appelle de notre point de vue quelques remarques. Il nous semble que nous aurions dû aller plus loin que le constat d'une crise, à laquelle il est fait référence sans que soit posée la question : crise de quoi ? Crise pour qui ? Quels en sont les responsables et peut-on faire autrement ?

À l'évidence il ne s'agit pas de demander à MPM de résoudre l'ensemble des problématiques auquel notre pays et ceux de la zone euro sont confrontés.

Mais nous refusons la fatalité apparente au regard d'une loi des marchés financiers dont on pourrait penser qu'il s'agit de forces immatérielles indépendantes de l'homme.

Il n'y a pas des marchés qui font la loi, il y a des choix économiques, accompagnés de choix politiques, portés par des femmes et des hommes qui ont fait leur, un système économique qui se nomme le libéralisme fondé sur la prédominance de l'argent sur l'humain.

La référence par exemple d'un document aux agences de notations est révélatrice de cette conception où finalement l'on considère dans la normalité la soumission des collectivités locales, des pays, des politiques publiques à des organismes sans légitimité, si ce n'est celle que leur ont donnée les groupes financiers et bancaires qui les ont créées.

Créés pour se doter des outils d'aliénation des politiques d'indépendance économique et sociale dont peuvent bénéficier des peuples et dont la philosophie relève aujourd'hui encore dans notre pays, de celle du Programme National de la Résistance.

Il fallait d'ailleurs en avoir l'idée, le capital financier l'a eu, mal noter les pays qui feraient trop de social, trop de services publics, trop d'investissement dans l'humain, l'emploi qualifié et rémunéré, afin que cette part du gâteau qui lui échappe, lui revienne par l'élévation du taux des intérêts d'emprunt.

Et pour couronner le tout, faire adopter, par les gouvernements de droite et de gauche, avec le traité de Lisbonne, l'interdiction, pour la Banque Centrale Européenne, de prêter aux États, les obligeant à emprunter à des taux prohibitifs, auprès des banques qui elles-mêmes empruntent à faible taux à la Banque Centrale Européenne.

Franchement, il fallait y penser, c'est d'un simplisme absolu, mais extrêmement efficace.

Il aurait été dans la logique d'une bonne gouvernance, à ce que MPM relève dans ses orientations budgétaires, cette tartuferie économique et politique en préconisant la mise en place d'un autre système qui redonne la primauté à l'utilisation de l'argent au profit de l'investissement productif créateur d'emplois et de richesses.

Sans cela, on le voit bien, nous sommes enfermés dans les contraintes qui limitent les marges et les ambitions de notre EPCI.

La réduction des ressources d'État, par le jeu des nouvelles règles servant de bases aux dotations de fonctionnement et d'investissement, le poids des intérêts d'emprunt et la charge des intérêts des encours actuels pèsent incontestablement sur les choix qui vont prévaloir à l'occasion du budget primitif 2012.

Cette situation est accentuée par la politique d'austérité et de désengagement volontaire de l'État dans de nombreux domaines.

La tendance à contraindre de plus en plus le fonctionnement, va se traduire par une réduction des services dus par MPM aux citoyens eu égard aux compétences qui sont les siennes dans les différents domaines de la vie quotidienne et des besoins à satisfaire en la matière.

Cela pourrait être également le cas concernant l'investissement soumis au diktat du secteur bancaire et financier.

Cette politique est sans issue, car elle plombe la croissance, entraîne la perte de recettes fiscales, d'emplois, de cotisations sociales et enfonce le pays dans la spirale du déclin.

Nous refusons cette logique celle de la soumission, du renoncement, nous refusons de plier et souhaitons ne pas être les seuls dans cette assemblée.

Le niveau élevé des investissements qui apparaît dans ces orientations budgétaires peut être une forme de réponse que nous apporterons dans ce refus du diktat et de l'accompagnement des politiques d'austérité prônées par M. Sarkozy et ses soutiens.

Le non-recours à une augmentation de la recette fiscale fondée sur l'impôt ménagé va de notre point de vue dans le même sens et nous nous en félicitons.

Si nous ne réfutons pas l'idée de la culture des recettes, cela doit nous conduire à éviter, au cours de l'exercice 2012, de reproduire des délibérations qui, en 2011, ont conduit à alléger certaines entreprises qui disposent d'une assise financière reconnue, de cotisations fiscales à l'exemple d'Eurocopter pour ne pas la citer !

Nous sommes favorables également à une politique de transport collectif ambitieuse qui se manifestera notamment par le plan de développement des Transports en Commun en Site Propre (TCSP).

Néanmoins, il nous semble que l'ambition dans ce domaine ne peut pas se limiter à l'extension du tramway rue de Rome dont la pertinence n'est toujours pas avérée, ni à l'achat de six rames complémentaires dont le coût viendra en alourdir la facture, contrairement à ce qui a été affirmé lors de la dernière séance publique dans cette enceinte.

Elle ne peut non plus être dans le prolongement de la ligne 2 de Bougainville à Gèze. Comment peut-on inscrire, cette réalisation de 200 mètres de rails supplémentaires, dans le chapitre d'une politique ambitieuse ?

Jusqu'à ce jour, aucun des quatre prolongements du Métro vers le Sud, réalisés depuis 1977, n'a été limité à une ambition de 200 mètres !

(Protestations)

Que ceux qui ne sont pas d'accord prennent un décimètre et aillent mesurer, s'ils savent se servir d'un décimètre et s'ils savent ce que c'est.

Alors oui, nous devons collectivement avoir de l'ambition, celle de donner aux Marseillaises et Marseillais et plus largement à la population qui pourrait en être concernée, la possibilité d'un déplacement dans l'axe Nord/Sud dans la continuité du parcours.

Cela ne peut se concevoir que dans le prolongement du métro de Bougainville jusqu'au Centre Hospitalier Universitaire Nord.

Personne dans cette assemblée ne peut en nier la pertinence, comme ne l'a pas été, celle de prolonger en son temps la ligne 1 jusqu'au CHU de La Timone et récemment jusqu'à la Fourragère.

Ici, chaque élu a connaissance de ce que représente le CHU Nord pour Marseille, les Marseillais et les habitants de la région. Je résumerai en quelques mots : 694 lits, 300.000 consultations/an, les 80.000 urgences/an et 4.200 agents. Aujourd'hui des habitants des quartiers Sud n'ont pas d'autres choix de s'y rendre du fait du transfert de certaines spécialités qui dépendaient auparavant de l'hôpital de Sainte Marguerite.

Alors, si nous avons, tous et toutes, la volonté de concrétiser réellement une politique ambitieuse de transport collectif et je suis persuadé que nous l'avons, je vous invite à le manifester en adoptant un amendement qui inscrit dans les orientations budgétaires 2012, les études à réaliser portant sur le prolongement du métro de Bougainville au CHU Nord.

Ainsi nous affirmerions que dans la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, les élus gardent la main, ils ne se soumettent pas, ils parient sur l'avenir par la croissance et l'investissement utile.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat lié au Rapport d'Orientation Budgétaire voulu par le législateur pour éclairer le citoyen sur les choix financiers de la collectivité est soit un échange technique entre spécialistes des finances locales, soit un exercice convenu. Pour les uns, une ode à l'espérance ou le relevé des bonnes intentions le dispute à l'incantation. Pour les autres, un condensé de griefs où les regrets pleuvent comme à Gravelotte.

J'éviterai ces deux écueils, essayant de ne pas sombrer dans le néant. Je resterai simple, concret, pragmatique et politique.

En effet, au-delà de la technique et des finances, c'est un exercice politique dans lequel nous nous exprimons librement ici dans cet hémicycle.

Le débat liminaire qui a eu lieu et que je vous ai demandé en Conférence des Présidents, attire, avant d'approfondir le débat sur le ROB, deux ou trois commentaires.

Tout d'abord, je suis quand même surpris que vous n'ayez pas laissé la parole à M. Dutoit qui avait la possibilité de s'exprimer.

Deuxièmement, je suis surpris par vos propos qui sont stupéfiants lorsque vous dites que vous n'êtes pas liés par les engagements de votre leader à la campagne électorale. Stupéfiant !

Je suis, non pas surpris, mais consterné de voir comment vous balayez d'un revers de main le montant de l'audit comme systématiquement vous balayez d'un revers de main les surcoûts engagés par vos décisions.

Je suis surtout très surpris par la réaction générale d'un certain nombre d'élus qui ne veulent pas parler dans les hémicycles, qui ne veulent pas engager des discussions sur les décisions prises par la Communauté Urbaine qui saisit la justice, qui ne veulent pas voir qu'il y a des perquisitions, des mises en examen et manifestement, des disparités bizarres, qui ne veulent pas parler avant la justice, qui ne veulent pas parler quand la justice décide et qui après, en raison de la présomption d'innocence, ne veulent toujours pas parler. En fait, je suis toujours très surpris que des élus qui sont là pour s'exprimer dans les hémicycles ne parlent ni avant, ni pendant, ni après.

Dans cet exercice politique qu'est le ROB, nous avons bien sûr des décisions à prendre pour améliorer le quotidien de nos concitoyens et préparer l'avenir.

Il est hors de question pour moi de nier les réalités internationales et nationales qui affectent les marchés et font courir le risque d'une atonie des ressources fiscales, malgré les efforts déployés par le gouvernement pour soutenir la croissance.

Je partage donc Monsieur le Président vos remarques dans ce domaine et n'entrerai pas dans ce débat.

Je partage également votre affirmation sur la nécessité de « *maitriser les dépenses de fonctionnement et de préserver le niveau d'investissement tout en développant une culture de la recette* ».

Pour autant, au-delà de ces deux postulats, j'observe vos engagements et vos prises de position. Cela me conduit à exprimer ma plus grande inquiétude devant l'incohérence de vos décisions et votre absence de vision.

Elles entachent la crédibilité de notre institution et la fragilisent. Vos belles paroles ne résistent pas à la réalité des faits.

Je vais l'illustrer.

En ce qui concerne l'incohérence de vos décisions, vous affirmez à la page 9 du ROB, que les taux de la TEOM resteront inchangés en 2012.

Il existe une obligation légale d'harmonisation des taux à l'horizon 2014.

En 2010 vous aviez amorcé le processus, certes de façon contestable, en n'établissant pas des zones en fonction du service rendu, mais les esquisses du respect de la loi se profilaient. Vous nous aviez présenté à l'époque un lissage des taux en deux étapes, en 2010 puis en 2012.

Vous expliquiez également que cette augmentation était nécessaire pour financer le traitement des ordures ménagères par l'incinérateur. À l'époque, nous nous étions abstenus.

Cependant, vous annoncez aujourd'hui que le taux de la TEOM n'augmentera pas en 2012.

Une telle attitude soulève des interrogations.

Comment comptez-vous respecter votre engagement de 2010 et l'obligation légale d'harmonisation des taux à l'horizon 2014 ?

Avez-vous donc trouvé des nouvelles ressources, cachées jusqu'alors, pour financer le traitement de nos déchets ? Ce serait surprenant.

Le courage politique vous ferait-il défaut à l'approche d'échéances électorales ?

De trop nombreuses questions qui révèlent encore une fois cette incohérence à la tête de l'institution.

Page 12 du même document, vous affirmez que « *l'effort sur la masse salariale devra être poursuivi et intensifié* ».

J'ai souvenir des interventions de M. Gérard Pepe, absent aujourd'hui pour raisons de santé, pointant du doigt la dérive de la masse salariale.

Faut-il vous rappeler que le nombre de salariés de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été revu cinq fois à la hausse en trois ans pour passer de 3 841 agents en 2008 à 3 950 en juin 2010 et 3 990 en octobre 2011, soit une augmentation de 149 agents.

Vous annoncez vouloir « *poursuivre l'effort sur la masse salariale* » et contenir la progression de ces charges à moins de 2% par rapport au niveau enregistré en 2011.

Faut-il vous rappeler que celle-ci avait augmenté de 7% de 2010 à 2011, soit 10 millions d'euros et que celle-ci ne pourra que s'accroître dans les années à venir par le simple effet mécanique du GVT ?

Augmenter la masse salariale de 9% en 2 ans et affirmer vouloir la maîtriser est encore une preuve d'incohérence.

Colistier de Jean-Noël Guérini aux élections municipales de Marseille en 2008, vous affirmiez à ses côtés vouloir rendre Marseille propre en six mois (il semble en tout cas), mettre fin au fini parti (il semble en tout cas) et vous opposer à l'incinérateur (de mémoire)...

Afin de répondre aux menaces, fortes apparemment, de vos amis verts et pour donner le change, au début de votre mandat, en février 2009, vous proposiez de faire passer la part de méthanisation de celui-ci de 110 000 tonnes à 250 000 tonnes.

Le 14 novembre dernier, vous annonciez dans la presse, les orientations votées le 19 février 2009 « *ne sont plus à l'ordre du jour* ».

Encore une fois belle illustration d'incohérence...

Au 1^{er} octobre 2011 nous étions déjà à 54,4 millions d'euros de surcoût pour la construction de l'outil. À combien allons-nous terminer ?

Le projet de prolongement de la ligne de tramway du cours Saint-Louis à Castellane vous a été demandé dès 2008 par le Maire de Marseille. Les études existaient, des équipes professionnelles compétentes et efficaces étaient en place. Vous avez cassé les équipes, laissé courir les délais.

Vous vous trouvez maintenant dans l'obligation d'engager les travaux avant 2013 pour bénéficier des subventions de l'État. Comment allez-vous gérer ce calendrier ? Comment répondez-vous à votre nouvelle exigence de développer « *une culture de la recette* » que vous appelez de vos vœux ?

Alors que toutes les agglomérations de France ont construit des kilomètres de lignes de tramway depuis 2008, vous vous êtes contenté d'inaugurer ceux qui avaient été décidés et mis en chantier par vos prédécesseurs, et vous vous êtes noyé dans vos atermoiements, moyennant quoi, il n'y aura pas un kilomètre de métro ou de tramway dans cette mandature, même pas 200 mètres, pas la peine de mesure dans ce cas-là...

N'est-ce pas là encore une preuve d'incohérence ?

Il y a plus grave sur la vision.

En réponse à un courrier du 9 novembre où je vous interrogeais sur le calendrier adopté par Marseille Provence Métropole pour avancer sur la question métropolitaine, vous prétextez le report de la date butoir du 31 décembre par le Premier Ministre François Fillon pour me répondre que vous décideriez de l'inscription éventuelle de cette question à l'ordre du jour d'une séance du Conseil de Communauté et que votre priorité porte sur la construction d'un pôle métropolitain.

C'est-à-dire un syndicat mixte fermé, qui ne dispose pas de ressources fiscales propres et dont les compétences ne dépendent que de la volonté de coopérer des EPCI membres.

En somme, il n'est qu'un échelon administratif supplémentaire dans le paysage institutionnel déjà fragmenté, qui crée une huitième couche de gouvernance.

Dois-je vous rappeler le Syndicat Mixte des Transports dont on ne peut que constater sa totale inefficacité depuis sa création officielle en juin 2009.

Si le pôle métropolitain doit connaître le même succès, autant ne plus en parler.

C'est parce que je soutiens que cette solution n'est pas à la hauteur des enjeux que je veux réaffirmer devant vous ma volonté de voir se créer une métropole marseillaise et rappeler le vote du Conseil Municipal de la Ville de Marseille, vote assez surprenant d'ailleurs puisque vous n'avez pas pris position et refusé de voter.

Je veux rappeler qu'elle concerne exclusivement le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole qui peut se transformer en métropole, nom qui est gravé sur sa marque, mais qui n'en a pas les compétences et qui pourrait voir aujourd'hui son champ de compétences s'améliorer, grandir et ainsi avoir une meilleure efficacité sur son territoire.

La loi permet de transformer la Communauté Urbaine en métropole, sans en modifier le périmètre, sans toucher aux pouvoirs des Maires des différentes communes qui la composent, sans changer sa gouvernance, sans changer de Président.

Ce serait le gage d'une véritable efficacité qu'aujourd'hui nous ne pouvons atteindre et un signal politique majeur : nous libérer de la tutelle du Conseil Général.

Comme je l'ai indiqué le 22 avril et le 5 décembre devant la CDCI, le 27 juin au Conseil Municipal de Marseille et le 8 juillet à la Communauté Urbaine, le groupe UPAC souhaite que Marseille Provence Métropole se transforme en métropole, sans attendre.

Je regrette que cela ne fasse pas l'objet d'un chapitre entier dans votre Rapport d'Orientations Budgétaires.

Nice sera transformée en métropole dès le mois de janvier. Le Haut-Rhin et le Bas-Rhin se sont regroupés.

La métropole participe du développement économique et résidentiel de nos territoires donc de la richesse fiscale de notre Communauté Urbaine.

Je voudrais quand même rappeler que chez M. le Préfet cette semaine, lors de la présentation du Schéma départemental, le Maire de Marseille s'est exprimé très clairement en ce qui concerne sa volonté que la Communauté Urbaine se transforme en métropole.

Je rappelle qu'à la suite de cette concertation entre les différents élus qui siègent à l'intérieur de cette Commission, le débat entre élus a amené à l'immobilisme sans décision pour repousser le calendrier en disant : « laissons faire le temps ».

Je trouve que c'est un échec majeur et une absence totale de responsabilité de nos élus. Pour autant, nous avons encore un an, ensemble, pour prendre les bonnes décisions nous permettant de redessiner ce territoire au profit de nos concitoyens.

On ne peut pas dire que l'on aime nos concitoyens et ne pas bouger. On ne peut pas voir tous nos voisins bouger et ne rien faire. Cela me paraît irresponsable sur le plan politique et je n'arrive pas à croire une seule seconde que mes collègues sombrent dans ce clientélisme de proximité sans avoir un rayonnement et une visibilité à plus long terme.

C'est donc par une parole politique libre et forte, cohérente, donc crédible aux yeux de vos partenaires publics, collectivités territoriales, Etat, monde économique ou simples citoyens que vous devriez aborder ce débat d'orientations budgétaires.

C'est par une vision claire, un propos volontaire sur la métropole que vous devriez engager la bataille pour créer et attirer les richesses : emploi, formation, développement économique, transport, qualité de vie...

Je ne rencontre rien de tout cela dans votre rapport d'orientations budgétaires, sinon la démonstration de votre incohérence et de votre absence de vision.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur AMIRATY.- Je ne suis Maire que depuis 3 ans et donc, membre de cette institution que depuis 3 ans, et j'apprends tous les jours.

Je voudrais dire ma surprise de voir qu'en cette séance plénière, nous avons des discussions qui sont extrêmement politiques, qui doivent sans doute avoir lieu, car c'est sans doute la règle du jeu. Mais je ne voudrais pas que l'on oublie que durant ces dernières mois, nous avons travaillé de manière collégiale au sein de cette institution notamment sur le Schéma de Cohérence Territoriale, notamment sur les questions que vous évoquez au sujet de la métropole. Je comprends mal, moi Maire extérieur à la Ville de Marseille, qu'au sein de réunions de Maires que nous avons autour du Président, il est des positions de la Ville de Marseille sur la métropole qui sont toutes récentes, cette semaine ou la semaine dernière, qui m'apparaissaient extrêmement claires et consensuelles entre tous les Maires et qu'arriver en cette séance plénière...

(Protestations)

Monsieur Moraine, vous vous êtes exprimés et sans doute ai-je mal compris, c'est possible, mais je vais vous dire ce que j'ai compris.

J'ai compris que sur cette question de la métropole, il était urgent d'attendre.

Monsieur MORAINÉ.- C'est l'inverse !

Monsieur AMIRATY.- Je ne suis pas sûr d'avoir mal entendu, mais je ne vous ai pas entendu, me semble-t-il Monsieur Moraine, dire que vous vouliez que cette métropole se fasse tout de suite.

Mais, je prends acte et si j'ai mal compris, je vous prie de m'en excuser, j'avais entendu une autre tonalité.

Il y a le temps de la politique politicienne, mais maintenant, j'aimerais que l'on avance véritablement sur les dossiers.

Le Schéma de Cohérence Territoriale, ce n'est pas rien. Nous l'avons discuté tous ensemble. Je crois que c'est ce qu'attendent nos concitoyens. Ils attendent aussi que l'on parle surtout des difficultés qu'ils vivent tous les jours.

S'agissant par exemple des déplacements, comment faire pour mieux se déplacer entre les villes périphériques et Marseille ? Je peux vous dire que ce n'est pas facile pour mes concitoyens d'aller travailler sur Marseille.

Je voudrais dire aussi que nos concitoyens attendent de savoir comment, dans un contexte économique et social extrêmement difficile, on développe les zones économiques de MPM.

Nous travaillons en Commission précisément pour apporter des réponses à cela. Gignac-la-Nerthe a une zone à urbaniser en matière économique et ce sera très important pour MPM.

C'est cela qu'attendent nos concitoyens.

Ce que je souhaiterais, c'est que nous passions maintenant d'une tonalité politique, très politique même, à quelque chose qui soit plus concret dans l'ordre du jour que nous allons aborder sereinement ensemble et qui fait la construction de notre Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(Applaudissements)

Monsieur GAUDIN.- Monsieur le Président, Monsieur Amiraty, mes chers collègues, précisons bien les choses.

Lorsqu'avec mes amis, nous avons souhaité créer la Communauté Urbaine, nous l'avons fait en 2000. Les Communautés Urbaines en France ont été créées par la volonté d'Olivier Guichard et du Général De Gaulle en 1966.

Je répète ce que j'ai dit, et vous étiez là, lors de la réunion de la Préfecture l'autre jour : cinq villes étaient proposées pour devenir Communauté Urbaine. Quatre l'ont accepté, Marseille ne l'a pas souhaité.

Pour que nous fassions une Communauté Urbaine, il faudra attendre la loi de Jean-Pierre Chevènement en l'an 2000. À ce moment-là, le Préfet, de par la loi, tient le crayon du périmètre. Il a la délicatesse d'inviter le Président Guérini et moi-même, le jour même où il va publier le périmètre.

Nous sommes alors à 18 communes.

Le Préfet fait remarquer à M. Guérini qu'il vaudrait mieux que Les Pennes-Mirabeau entre dans la Communauté Urbaine. Ainsi, selon le principe de la continuité territoriale, Cabriès serait venue aussi et nous aurions eu une Communauté Urbaine de 20 communes.

M. Guérini dit qu'il a déjà beaucoup de mal à convaincre M. le Maire d'Allauch de venir dans la Communauté Urbaine et qu'il ne peut pas imposer à M. Victor Mellan qui a été pendant 30 ans le secrétaire particulier de Gaston Defferre, qui a connu M. Guérini en culotte courte, de venir dans la Communauté Urbaine.

À ce moment-là, nous ne restons que 18.

À 18, impossible, cher ami, de s'agrandir. Pour qu'une commune vienne dans la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il faut deux accords. Un accord de la commune : personne n'a manifesté le désir de nous rejoindre. Et l'accord de l'EPCI dans lequel siège la commune.

Renaud Muselier a évoqué le grand Marseille. Le grand Marseille est une évocation pour ceux qui vont venir travailler à ITER qui Dieu merci perdurera, nous en avons besoin. Ils viennent de Boston, de Philadelphie ou de Tokyo. Ils vont regarder sur une carte où est la France. La France n'est déjà pas très grande géographiquement. Ensuite, ils cherchent généralement le Sud, et on ne voit généralement que trois villes et non pas Saint Paul les Durances où se trouvent Cadarache et ITER. On voit éventuellement tout d'abord Marseille, Aix (afin que je n'aie pas de difficulté majeure) en deuxième et Manosque.

Le grand Marseille est une appellation. Marseille n'a jamais eu une volonté hégémonique de s'accaparer des territoires.

Cependant, la réponse à cela a été que les communes autour de Marseille ont organisé des référendums contre Marseille alors que la quasi-totalité de leur population vient travailler à Marseille, vient se détendre à Marseille, vient au Stade à Marseille. On a voté contre Marseille, comme si Marseille avait une volonté hégémonique de s'étendre...

Alors aujourd'hui, comprenez que le Maire de Marseille ne croit pas beaucoup au pôle métropolitain, même s'il est dans la loi, même s'il peut comprendre que le Président de la Communauté Urbaine veut faire cette tentative avant d'arriver à la métropole. C'est dans la loi et c'est son droit.

Mais le Maire de Marseille lui, ne le croit pas. Car si nous avions dû faire quelque chose avec l'agglomération d'Aubagne en partant de la Vallée de l'Huveaune, ce serait déjà fait. Mais nous ne voulons pas le faire pour de multiples raisons.

Nous ne voulons pas davantage aller regarder du côté de l'Étang de Berre. Yves Moraine tout à l'heure vous a rappelé qu'à cause de l'incinérateur, nous avons été plus que malmenés par les communes autour de l'Étang de Berre, pour ne pas en dire plus. Comment voulez-vous que nous allions nous assoir aujourd'hui à côté de ces élus, même si certains sont déjà condamnés par la justice ?

Aller vers Aix ? Ce n'est pas possible. Jamais, dans la tradition aixoise, Aix n'acceptera d'être associée à Marseille.

Voilà pourquoi, cher Monsieur Amiraty, je ne crois pas à l'efficacité de ces pôles métropolitains. Voilà pourquoi le syndicat mixte des transports n'a pas été, loin s'en faut, une réussite et que je préférerais pour ma part que l'on aille vers la métropole.

Oh, la métropole ne déstabilisera pas le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et sa majorité actuelle !

Si la métropole se faisait, la Communauté Urbaine ne récupérerait que deux pouvoirs du Conseil Général : les transports scolaires et la voirie départementale. Pas de quoi déstabiliser la générosité « arrosative » des subventions du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, partout sauf à Marseille !

(Applaudissements)

Voilà, Monsieur Amiraty, ce que mes amis ont dit.

Pardon d'avoir pris quelques instants pour le réexpliquer.

Nous sommes, que ce soit bien clair, pour la métropole et nous aimerions que le plus vite possible, Marseille Provence Métropole, comme son nom l'indique, se transforme en métropole.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais conclure.

Monsieur Muselier, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vous avez dit et je remarque combien vous jonglez avec les millions de façon inconsidérée.

L'incinérateur, c'est un Partenariat Public Privé, ce qui signifie que lorsqu'on parle d'intérêts intercalaires qui ont été perdus, en réalité, c'est l'opérateur qui les paie, ce n'est pas la Communauté Urbaine. Les prix à la tonne sont fixés par contrat donc je pourrais presque dire que cela ne nous regarde pas.

De plus, l'audit, contrairement à ce que vous dites, n'a pas du tout retardé la construction de l'usine puisque les travaux ne se sont jamais arrêtés, tout le monde le sait. La meilleure preuve, c'est que les Espagnols, à la date prévue, nous ont demandé un délai supplémentaire d'un an pour la mise en service industrielle qui a eu lieu finalement en décembre 2010.

Je remarque aussi que vous êtes d'accord pour l'harmonisation c'est-à-dire l'augmentation de la TEOM d'ici 2014. J'en prends acte, c'est une information. Merci de me l'avoir donnée.

Sur le manque de vision, je pense que des grands projets structurants comme le projet du Vieux-Port, l'aménagement des communes, le plan quinquennal d'investissement,

les projets de TCSP en matière de transports, le pôle multimodal du Capitaine Gèze et le SCOT que nous allons présenter tout à l'heure, le développement économique de nos ZAC et notamment la ZAC des Florides qui peut devenir dans les années un des nœuds d'une future métropole et surtout un pôle de logistique aéronautique qui se situera en France au troisième rang.

Vous parlez d'un manque de vision. Cela vous appartient de le dire si vous avez envie de le dire. Vous avez probablement une très grande vision, je n'en doute pas.

Vous êtes peut-être visionnaire, mais les visions, il faut savoir les financer. Et je ne pense pas, avec la situation financière qui nous a été léguée – 1.3 milliard de dettes, excusez-moi du peu – que l'on puisse financer énormément de projets visionnaires.

Aujourd'hui, je ne conteste pas ce qui a été investi dans les années passées, ce n'est pas mon propos. Je dis simplement qu'à force d'investissements, à un moment donné, il y a une limite. La limite, c'est l'endettement de la Communauté Urbaine.

Aujourd'hui, on parle de métropole. Monsieur le Maire l'a dit et il a raison : la création d'une métropole ne serait que symbolique, c'est vrai. Les transferts de charges seraient équivalents aux recettes que l'on pourrait avoir et il n'y a rien à y gagner financièrement.

Quant à Nice que vous prenez comme exemple, c'est quand même la seule Communauté Urbaine qui est passée en métropole en France. Aucune autre métropole n'a choisi de le faire. Et Nice, c'est quoi ? C'est la ville de Nice elle-même, Cagnes et des petites communes rurales de 2000 ou 2500 habitants. On peut effectivement vendre l'environnement niçois qui est extrêmement attractif et bien géré, mais ce qu'il y a autour, je m'excuse de vous le dire, mais ce n'est pas vraiment une métropole.

Par ailleurs, je connais la force des symboles et effectivement, il serait fort pour la Communauté Urbaine de se transformer en métropole au niveau de la symbolique politique. Je l'ai toujours dit et vous ne pouvez pas m'en faire procès.

Mais je pense, à travers les déclarations du Premier Ministre, à travers les reculades de l'État, à travers la dernière CDCl où l'on a bien vu que le Préfet finalement acceptait de reporter, et la période électorale qui s'ouvre pendant les 6 mois qui viennent, que tout cela n'est pas favorable à la transformation aujourd'hui de la Communauté Urbaine en métropole.

Et puis, contrairement à ce que vous dites, il y a des impasses, notamment sur la gouvernance. À ce jour, rien n'a été voté en termes d'amendement à l'assemblée disant que le nombre de Vice-présidents resterait le même jusqu'en 2014. Aujourd'hui, si l'on réduit le nombre de Vice-présidents à 15, cela signifie qu'une partie des Maires ne serait plus Vice-présidents. Aujourd'hui, on n'en sait rien. Il y a des intentions, mais il n'y a rien de voté.

Monsieur MUSELIER. - Ce n'est pas l'enjeu.

Monsieur LE PRESIDENT. - Ce n'est pas une question d'enjeu. Vous avez vous-même dit que cela ne posait pas de problème en matière de gouvernance, moi, je dis que cela en posera.

Par ailleurs, on ne sait rien de l'évolution de la loi sur la réforme territoriale après juin 2012, c'est-à-dire après les législatives. Qu'en sera-t-il ? Personne ne le sait. Cela signifie que l'on risque aujourd'hui de se déclarer en métropole et de ne plus l'être quelques mois après.

Permettez-moi s'il vous plaît d'attendre de meilleurs jours.

Vous connaissez ma conviction métropolitaine. Tout le monde ici la connaît. Tous les Maires la connaissent, même ceux qui ne sont pas d'accord avec moi.

Je préfère attendre un moment plus propice pour mettre la question de la métropole à l'ordre du jour. Mais je rassure ceux qui auraient des doutes : le projet n'est pas enterré.

Voilà pour le ROB. Il n'y a pas de vote, nous passons donc au point suivant.

2. FCT 002-09/12/11 CC - Budget 2011 : Décision Modificative n° 2

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'écritures pour clôturer ce budget. Cette décision modificative a reçu un avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC à l'exception de MM. Giorgi, Pene, Piccirillo, Leotard et Tornor votant pour

3. FCT 003-09/12/11 CC - Dépenses d'investissement à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2012

Monsieur GIORGI.- Pour pouvoir continuer à honorer nos engagements en matière d'investissement et en attendant le prochain budget primitif, il est nécessaire de voter cette délibération. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC à l'exception de MM. Giorgi, Pene, Piccirillo, Leotard et Tornor votant pour

4. FCT 004-09/12/11 CC - Modalités d'amortissement des immobilisations des budgets annexes en comptabilité M4 et dérivés et durées d'amortissement des immobilisations du budget annexe Transport

Monsieur GIORGI.- Tous les budgets annexes ont certaines immobilisations dont il faut définir la durée d'amortissement suivant la nature de ces investissements.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. FCT 005-09/12/11 CC - Approbation de la liste des candidats à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur GIORGI.- Cette Commission a été installée lors de la précédente séance. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. FCT 006-09/12/11 CC - Approbation de la convention d'objectifs 2012 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole et demande de subvention

Monsieur COULOMB.- En l'absence de M. Morel, je présenterai ces rapports.

Ce rapport a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- On ne refuse pas les subventions.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. FCT 007-09/12/11 CC - Approbation de la mise en place d'un dispositif de recrutement en intérim

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

8. FCT 008-09/12/11 CC - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "La Coop"

Monsieur DUTTO.- Tout d'abord, à moins d'avoir mal compris lors de la présentation de la Commission, la Commission n'a pas voté ce rapport, il a été retiré dans l'attente de compléments d'information.

Ceci étant, je remercie les services de nous avoir donné ces compléments d'information, ils sont extrêmement instructifs. Pourquoi ? Parce qu'à plusieurs reprises au nom de mon groupe en Commission, j'ai fait part d'un certain nombre de remarques et d'interrogations. Sur quoi portaient-elles ?

Sur le fait que nous avons à nous prononcer – et nous nous sommes déjà prononcés en 2010 – sur le vote d'une subvention de 40 000 euros à la Coop.

La Coop a bénéficié en parallèle d'une mise à disposition d'un agent de l'EPCI.

Lorsque j'ai fait des remarques sur le lien qu'il pouvait y avoir entre les deux, on m'a expliqué dans cette assemblée, ici même par la bouche de mon collègue M. Malatesta, qu'il n'y avait pas de lien entre l'un et l'autre, que l'on pouvait voter une subvention à la Coop, indépendamment. Ça, je le sais. Mais ma préoccupation était de savoir comment on allait pouvoir respecter l'article L 61-1 portant sur le statut des fonctionnaires par rapport à la loi de 1984 qui porte sur les mises à disposition et qui donne un certain nombre de règles.

La première règle, c'est que cet article indique quels sont les organismes qui peuvent recevoir des mises à disposition. J'ai interpellé par courrier l'exécutif et on m'a répondu à chaque fois à côté.

Donc, je redemande : dans l'article L61-1, où est-ce que l'on trouve l'organisme qui s'apparente à une Coop – et à la Coop qui nous concerne – pouvant autoriser la Communauté Urbaine à une mise à disposition ? Peut-être qu'un nouveau décret est sorti, une ordonnance, un arrêté, ou que sais-je encore. Dans ce cas, il faudrait que l'on en ait connaissance.

Pourquoi dis-je cela ? Parce que finalement, ces documents comptables sont très instructifs.

Qu'y voit-on ? On s'aperçoit, et je suppose que tous nos collègues y ont porté attention et notamment les membres de la Commission concernée, que cette Coop déclare, comme ressources d'exploitation à la rubrique compte de résultat simplifié 2010, 41 177 euros. Cela veut dire que si l'on retranche les 40 000 euros de la subvention de MPM, il lui reste 1 177 euros pour fonctionner.

Donc on peut supposer que le remboursement du salaire de l'agent mis à disposition ne peut pas se faire sur les 1 177 euros et sera forcément pris sur tout ou partie des 40 000 euros attribués par notre assemblée.

Deuxièmement, je note que la demande de 2011 fait état d'une somme de 45 000 soit 18% d'augmentation pour une augmentation d'activité nulle.

Troisièmement, lorsqu'on regarde un peu plus cette activité, on nous indique que cette Coop bénéficie à 20 000 agents. Tant mieux ! On y voit MPM, 13 Habitat, la Ville de Marseille, l'APHM etc.

Je rappelle néanmoins que notre collectivité, c'est 3500 agents, soit 20% de ces 20 000 et que nous sommes la seule collectivité à participer au financement de la Coop.

Mais plus fondamentalement, ce qui me préoccupe et devrait préoccuper l'ensemble de mes collègues, c'est la question de droit. Car manifestement, nous sommes là dans un détournement de la règle de droit qui prévaut en la matière.

Lorsque le législateur indique et je reprends l'article. : « *La mise à disposition donne lieu à remboursement* » cela s'entend que cette mise à disposition ne doit pas constituer une charge allant contre l'institution qui l'apporte.

Or, le fait de voter aujourd'hui une subvention à un organisme bénéficiant de la mise à disposition alors que cet organisme ne bénéficie pas de ressources propres pour rembourser le salaire de l'agent mis à disposition contredit et va *a contrario* de l'article L61.1 de la présente loi. Puisque finalement, en résumé, on se paie le salaire de l'agent mis à disposition.

Si le législateur a indiqué qu'il doit y avoir remboursement, c'est justement pour que la contribution publique ne soit pas pénalisée par la mise à disposition.

Compte tenu de cette situation, je suis persuadé que la majorité de mes collègues ayant connaissance de ces éléments auront mesuré l'impact que peut avoir en termes politiques, de droit et juridiques, le vote que nous pourrions prononcer aujourd'hui.

Donc je propose, chers collègues, que nous ayons la sagesse de retirer ce rapport.

Merci de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous signale à toutes fins utiles que l'association la Coop est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été créée en 1976 à l'initiative de la Ville de Marseille. La subvention de fonctionnement concerne la coopérative des agents territoriaux de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine. Nous avons un Comité d'Action Sociale commun aux deux institutions.

Il faut savoir que la Ville de Marseille qui a beaucoup plus d'agents territoriaux cotise beaucoup plus que la Communauté Urbaine.

Quels sont les enjeux pour la collectivité ? Cette somme, qui est payée par la Communauté Urbaine, permet de participer aux charges de fonctionnement de la coopérative dont les statuts précisent que cet organisme assure la défense des intérêts sociaux et économiques des agents de la Ville de Marseille, de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et des collectivités et établissements publics territoriaux rattachés et présents sur le territoire marseillais et environnant.

Elle poursuit en cela une mission sociale qui était auparavant développée par la Coopérative des Employés Municipaux (CEM).

MPM communiquera à M. Dutto et à tous les conseillers communautaires qui le demanderont, l'analyse juridique que nous allons faire à ce sujet.

Je demande à ceux qui veulent bien le faire de voter ce rapport.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen
à l'exception de M. Rosso votant pour

Votes contre de MM. Habrant et Guigui

Abstentions de Mme Nespoulous et de MM. Fouquet et Agullo

9. FCT 009-09/12/11 CC - Approbation d'une remise gracieuse totale au bénéfice d'un agent communautaire

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. FCT 010-09/12/11 CC - Approbation de l'avenant 1 à la convention n° 10-1385 passée avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour l'aide à l'archivage

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. FCT 011-09/12/11 CC - Gratification des stagiaires en 2012

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. FCT 012-09/12/11 CC - Ajustement de la nomenclature des emplois

Monsieur COULOMB.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC

à l'exception de MM. Pene, Giorgi, Teissier, Piccirillo, Leotard et Tornor

13. FCT 013-09/12/11 CC - Approbation d'un avenant au contrat de réservation de berceaux, signé avec la société Crèche Attitude Joliette, et d'un avenant au Contrat Enfance et Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône

Monsieur COULOMB.- Il s'agit de réserver deux berceaux de plus pour les membres de la Communauté Urbaine.

Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. **FCT 014-09/12/11 CC - Approbation d'un avenant à la convention avec le Comité d'Action Sociale relatif au dispositif d'action sociale 2012 pour le personnel de Marseille Provence Métropole**

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. **FCT 015-09/12/11 CC - Dispositions modificatives ou nouvelles relatives au régime indemnitaire des agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'année 2012**

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

16. **FCT 016-09/12/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention du 21 novembre 1994 pour la redevance d'occupation du domaine public communal de la ville de Marseille pour le réseau électrique**

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. **FCT 017-09/12/11 CC - Paiement de la cotisation au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)**

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 17.bis **FCT 018-09/12/11 CC – Approbation d'une convention de prestation de service d'aide à l'archivage avec le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône**

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, la Commission Aménagement de l'espace communautaire s'est réunie le mardi 29 novembre, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, chers collègues, nous avons examiné 19 dossiers qui ont tous été adoptés à l'unanimité.

Deux ont été largement commentés par la Commission. Il s'agit du dossier SCOT qui regroupe les deux premiers rapports, c'est-à-dire la présentation du bilan de concertation et l'arrêt du projet. Le deuxième dossier est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la Ville de Marseille.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, M. Magro présentera le Schéma de Cohérence Territoriale, quant à moi, je m'exprimerai sur le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille qui, à la différence du SCOT, est un débat qui est indispensable sur le plan juridique et qu'il faut donc présenter à l'ensemble de nos collègues.

18. AEC 001-09/12/11 CC - Présentation du bilan de la concertation publique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Marseille Provence Métropole

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le document qui nous est soumis, à cet instant, est le fruit d'un long et patient travail mené avec brio par un tandem improbable constitué de MM. Patrick Magro et Claude Vallette.

Qu'il me soit permis de les remercier très sincèrement ainsi que leurs équipes pour ce travail difficile, ce travail de synthèse sur des questions aussi complexes avec des réponses souvent divergentes.

Je considère que ce Document d'Orientations Générales n'est pas du tout un inventaire à la Prévert, c'est un document de référence qui permet de poser les bases d'un aménagement du territoire structuré, porté par une dynamique de développement économique et de développement durable, et qui intègre et met en perspective l'ensemble des fonctionnalités nécessaires à l'avenir d'un espace que l'on souhaite, comme cela a été dit plusieurs fois tout à l'heure, nécessairement métropolitain.

Non, ce document n'est pas une vision idéalisée de notre avenir commun, mais vraiment un outil chargé de « donner du sens » à nos politiques publiques et d'aider les décideurs que nous sommes à hiérarchiser leurs choix.

Dans une ville où les habitudes passées, d'avancer au coup par coup, sans vision d'ensemble, sont fortes, je pense que ce travail de mise en cohérence des différentes orientations liées aux déplacements urbains, aux règles d'urbanisme, aux politiques environnementales, à l'habitat, aux développements économiques et commerciaux peut constituer une véritable chance pour notre agglomération.

Les objectifs des trois fois 80 000 (80 000 nouveaux habitants, 80 000 nouveaux logements et 80 000 nouveaux emplois) me paraissent être réalistes à l'échelle du territoire communautaire actuel, mais il conviendra sans doute de le réactualiser dans l'hypothèse, que je souhaite, d'un fait métropolitain élargi.

En effet, je pense que ce travail est le préalable indispensable à une démarche d'interSCOT, qui à mon sens, est la seule à pouvoir nous conduire intelligemment vers une métropole de projets.

Et, si aujourd'hui, Monsieur le Président, nous éprouvons tant de difficultés à concrétiser un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, c'est peut-être justement parce que tous les EPCI n'ont pas finalisé leurs SCOT.

Néanmoins, Monsieur le Président, vous me permettez de faire quelques observations qui ne remettent pas en cause l'excellent travail de nos collègues, mais qui doivent être interprétées comme une contribution pour des perspectives futures :

Premièrement, vous me permettez de regretter tout d'abord que ce SCOT ne soit pas assez « grenellisé ».

Nous allons accueillir sur ce territoire le premier parc national terrestre, maritime et péri urbain d'Europe.

Nous allons réaliser dans le cadre d'Euromed 2, un des projets Ecocité les plus ambitieux du pays.

Nous allons orienter la pratique de la viticulture, et notamment de l'AOC de Cassis sur les communes de Cassis et de Roquefort, selon des principes d'agriculture raisonnée, comme cela n'a jamais été fait jusqu'à présent.

Nous allons œuvrer à la réalisation d'un contrat de milieux et d'un contrat de rivière pour lutter contre les pollutions de l'Huveaune et du Jarret.

Au vu de tous ces atouts, je pense sincèrement, Monsieur le Président, que nous manquons une occasion réelle en restant sur un SCOT SRU et de ne pas inscrire notre SCOT dans la démarche du Grenelle.

Deuxièmement, je trouve qu'il est dommage que parallèlement à notre démarche nous n'ayons pas pu élaborer un SCOT Littoral tant les enjeux en ce domaine sont forts.

Pourtant, nous savons là aussi qu'il est nécessaire de tracer des perspectives de développement de la façade méditerranéenne. Des initiatives émergent : technopôle de la mer, contrat de baie. Aussi, il devient urgent de structurer ces politiques.

Troisièmement, sur le développement économique en tant que tel, nous fondons beaucoup d'espoir dans l'économie de la connaissance. J'y souscris sans réserve et je suis le premier à me réjouir des dynamiques que nous pouvons tirer des pôles d'excellence et de compétitivité que nous avons.

Ce document articule et consolide l'économie productive, l'économie de la logistique et des transports, l'économie résidentielle, l'économie du tourisme et des loisirs. C'est une bonne chose.

Néanmoins, il ne faut pas oublier le passé industriel de notre ville.

On ne peut pas être les spectateurs passifs de la lente et malheureusement inexorable désindustrialisation de notre territoire. Des hommes et des femmes souffrent et attendent de nous autre chose que des commentaires désabusés et fatalistes.

Or, je trouve que notre document manque cruellement de perspectives en ce domaine.

Aussi, Monsieur le Président, je pense qu'il serait utile que vous preniez l'initiative d'une grande réflexion publique sur les mutations industrielles de notre territoire.

L'économie de la connaissance ne doit pas non plus nous faire oublier ce que j'appelle l'économie de la formation à laquelle nous sommes tous attachés.

Dans quelques jours, je signerai avec les Présidents de la Région et de la Chambre des Métiers, la convention créant l'Université des Métiers. C'est une belle initiative, que je soutiens de tout cœur et depuis longtemps qui vise à réhabiliter les métiers manuels et les formations professionnalisantes. Elle doit être le point d'appui pour créer une nouvelle dynamique en ce domaine, complémentaire d'une économie de la connaissance.

Enfin, je pense que notre document sous-exploite complètement, et là pour le coup c'est une vraie lacune, l'économie verte et l'économie circulaire qui sont des gisements d'emplois à forte valeur ajoutée, activement soutenues par les politiques publiques européennes et françaises.

Le fait d'être demain le premier parc national péri urbain d'Europe nous place naturellement, légitimement, comme un territoire crédible pour accueillir, développer et diversifier ces économies.

Cela montre d'ailleurs combien nos acteurs locaux n'ont pas compris ce qu'un Parc National pouvait apporter de novateur à notre territoire en dehors de sa mission première qui est celle de la protection de l'environnement.

Ce document est avant tout, comme son nom l'indique, un document de cohérence :

- de cohérence spatiale,
- mais aussi de cohérence politique, car la logique voudrait que ceux qui vont voter le SCOT et dans quelques instants le PADD soutiennent désormais tous les grands projets qui les incarnent, d'Euroméditerranée au Parc National
- de cohérence temporelle, et là, sans doute, est-ce son véritable point faible !...

Nous aurions eu à y gagner si nous avons intégré en prescription avec valeur contraignante le fait d'obliger les collectivités à accompagner le développement urbain des équipements publics nécessaires aux attentes de la vie communautaire.

Car si Euroméditerranée est une exception notable, je ne peux que regretter de voir dans le Nord et le Sud de cette ville que des ZAC entières sont sorties de terre sans que les voiries, les équipements publics et encore moins les transports ne soient adaptés ou à défaut anticipés.

Je ne peux me résoudre à voir un site comme celui de Sainte Marguerite devenir un pivot incontournable de notre carte hospitalière que nous avons sauvé de la fermeture, tournée essentiellement sur l'ambulatoire, sans que l'on ait anticipé le plan de transports et le désenclavement de ces quartiers

Il est difficile d'admettre que le campus de Luminy qui connaît une explosion sans précédent de sa fréquentation puisque l'on est passé de 12 000 usagers par jour à 25 000 et découvrir au détour d'une réunion que nous lançons seulement maintenant les études pour la création d'une voie en site propre sur l'avenue De Lattre de Tassigny afin de rendre opérationnel le futur busway que l'on attend maintenant depuis bientôt deux ans.

Je ne peux concevoir que l'on puisse imaginer l'implantation d'un village de marques à la Valentine sans avoir pensé aux conditions de circulation et de déplacement.

Certes dans quelques instants, nous allons voter des études pour le tram-train ou encore la desserte de la vallée de l'Huveaune. Je vous en sais gré, Monsieur le Président.

Mais nous savons tous ici qu'il faudra faire des choix, prioriser nos orientations... bref que nous ne pourrons pas tout faire.

C'est pour nous prémunir contre ce type de déficience que nous aurions dû nous obliger à être plus exigeant envers nous-mêmes.

Aussi, mon souhait le plus ardent, c'est que nous donnions du sens à nos politiques, c'est l'esprit même de la cohérence, mais que nous donnions du sens avec du bon sens. C'est le souhait de nos administrés.

En conclusion, je souhaite que ce document soit un outil puissant à la relance du processus métropolitain pour des ambitions de projets.

Je souhaite que l'on ait la clairvoyance de tenir le cap de ce qu'implique un tel document.

Et si j'énonce cette évidence avec autant de netteté, c'est parce que précisément dans la semaine où nous votons le SCOT, deux grandes initiatives métropolitaines que sont la LGV ou le SDCI se retrouvent brusquement ralenties.

Aussi, mes chers collègues, prenons garde de ne pas fonder notre avenir sur le sable mouvant des émotions quand les solutions durables nécessitent de bâtir sur la solidité des convictions.

(Applaudissements)

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, chers collègues, bien entendu notre PLU n'est pas « grenellisé », mais notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable, comme l'a rappelé Claude Vallette, fait une large place à la dimension environnementale du territoire marseillais.

L'approche environnementale est transversale et vous la rencontrerez aussi bien dans les normes de construction que dans la prise en compte du patrimoine naturel à préserver, à gérer ou encore à étendre sur de nouveaux espaces.

Là encore, je tiens à remercier l'investissement de nombreux élus qui participaient aux diverses réunions organisées à la fois par M. Magro et M. Vallette. C'est un investissement important pour tous les élus, car à chaque fois, ce sont des après-midis entiers de travail. Je voudrais remercier également l'AGAM qui travaille à marche forcée. C'est un travail de fourmi, car il y a beaucoup de choses à prendre en compte. Et même si tous les documents sont perfectibles, on veut bien l'entendre, le temps imparti, car il faut aboutir mi 2013, ne laisse pas la place à tous les développements, mais en tout cas, la qualité de vie et le bien-vivre en ville sont les objectifs forts de notre projet de ville qui devront être traduits en zones, en servitudes, en règlements dans le corps de notre futur Plan Local d'Urbanisme.

Notre volonté est de lutter contre l'étalement urbain, de préserver et valoriser les trames vertes et bleues, de favoriser la biodiversité en milieu urbain et l'agriculture périurbaine, les jardins familiaux ou les jardins partagés.

Je rappelle l'importance du patrimoine terrestre maritime et littoral de qualité, des grandes entités naturelles que sont les massifs de la Mûre, de la Nerthe et des Calanques avec le futur Parc National, des modes doux qu'il faut prendre en compte, car il faut apaiser la ville en veillant à l'utilisation et au développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture. Le piéton doit devenir le roi du centre-ville et les modes doux retrouver leur place dans les zones 30.

Les documents sont des documents d'orientations, mais rien n'empêche la réalisation dans les faits, et là Monsieur le Président, j'espère un travail commun entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine, pour que l'on arrive à des résultats notamment dans le centre-ville qui prennent en compte tous les usages. Le travail avec les services de la Communauté Urbaine doit vraiment être très dense.

Nous avons à cœur de mettre en place un certain nombre de protections faisant appel aux outils que nous offre le Code de l'Urbanisme dans le souci d'aménager le territoire tout en le ménageant. C'est vraiment l'axe fort des raisonnements. C'est le rôle des dispositions sur la proportion des espaces devant rester en pleine terre, sur l'obligation de replanter deux arbres pour un arbre abattu, sur la protection des haies ou sujets isolés qui me tiennent à cœur.

L'ensemble de ces mesures devrait à terme produire des effets sur les ambiances urbaines en « rafraichissant » les espaces traités et en reverdissant l'espace urbain alentour.

L'attractivité reste le moteur du développement et nous tenons vraiment à ce que tous les élus continuent à travailler, car on est en phase finale pour que le document soit le plus complet et le plus abouti possible.

(Applaudissements)

Monsieur GILLET.- Monsieur le Président, chers collègues, ce projet de SCOT peut être considéré comme le premier document réellement communautaire. Cela ne veut pas dire qu'il réponde pleinement à toutes les attentes économiques, environnementales et sociales, pour relever les défis du développement de la mobilité et de la solidarité. J'y reviendrai. Mais, incontestablement, il dépasse trois limites qui ont marqué jusqu'à maintenant les projets élaborés par MPM :

Première limite : la simple juxtaposition de visions locales comme par exemple le Plan de Déplacement Urbain voté en 2006 qui se contente d'agréger 17 communes au PDU de Marseille voté 6 ans plus tôt ;

Deuxième limite : une perspective unipolaire réduite le plus souvent à la ville centre à l'instar du document de stratégie économique de décembre 2007 ;

Troisième limite : une programmation réduite très souvent à la mise en conformité *a minima* avec les lois, SRU ou environnementales ; objectif louable, mais par exemple insuffisant pour répondre aux besoins de logements sociaux, de parcours résidentiels pour le premier Programme Local de l'Habitat.

L'exercice n'est pas simple. Car le document le reconnaît d'emblée : il y a un défaut de pertinence territoriale et le besoin d'un Inter-SCOT s'est continuellement fait sentir dans ce long travail d'élaboration. Il n'est pas résolu, car il nécessite l'interactivité des autres territoires voisins ; mais encore fallait-il que la conception de notre SCOT permette ce travail de connexion et de suite à l'échelle métropolitaine.

Ainsi, le SCOT réaffirme et valorise le rôle que doit avoir Marseille, mais s'éloigne de la fâcheuse conception de tout lui subordonner. De fait, et nous nous en félicitons, le SCOT ne reprend pas la logique d'une ville boulimique en urbanisation, en habitants et en activités, mais renvoie au réel d'une aire métropolitaine multipolaire, plus respectueuse de son histoire plurielle et de son environnement.

Deux autres sujets de satisfaction : la défense intégrale de l'espace agricole cultivable et son développement ; la proposition de stopper la création/développement des zones commerciales.

En matière de développement économique, il faut souligner la remontée du port comme outil complet au premier rang de nos atouts. C'est un renversement de tendance après 15 années d'une volonté politique de tourner la page industrielle des bassins Est pour faire place au triptyque croisière - haute plaisance - spéculation foncière.

C'est un point d'appui précieux, notamment pour faire avancer un développement complémentaire des activités, de la connaissance à la production en passant par l'innovation, le commerce, la formation, les services.

Et de ce point de vue, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. On a pu récemment lire dans la presse que le port de Marseille avait accueilli 820.000 croisiéristes cette année. À raison d'un emploi pour 1.215 personnes en escale – si on en croit ce qui est dit – cela représente quelque 675 emplois créés à Marseille. Très bien. Mais il faut se rappeler que dans ce même espace portuaire, le ratio est au moins 10 fois plus important pour le traitement des conteneurs. Soit 10.000 emplois pour 1 million de boîtes.

Je fais cette comparaison non par esprit polémique. Car il n'est pas question d'opposer les activités, mais de les inscrire dans une hiérarchie complémentaire porteuse de valeur ajoutée et d'emploi, question cruciale s'il en est.

Cela nous fait que plus regretter et nous inquiéter de la faiblesse de la question industrielle dans les orientations du SCOT. Pas de « sanctuarisation » des activités et des espaces existants, absence de stratégie de ré-industrialisation. Ceci est renvoyé à une simple recommandation.

Plus généralement, on peut reprendre la critique exprimée dans les réunions de concertation : le Document d'Orientations Générales ambitionne plus de parler à l'extérieur dans la course à la concurrence des territoires et pas assez de répondre à la réalité intérieure d'un territoire caractérisé par des fractures sociales et territoriales vécues par plus d'un million de personnes.

Trois exemples après celui de l'industrie et de l'emploi :

Premièrement, le SCOT se fixe l'objectif de renouveler les identités locales par la qualité urbaine, en agissant notamment sur le bâti et l'espace public, mais ne dit rien sur la valorisation des grands ensembles d'habitation qui rassemble pourtant beaucoup de monde ; deuxièmement, on ne trouve pas de réelle ambition sur les services publics au regard du triple objectif de croissance des habitants, des logements et des emplois ; enfin, la culture est traitée avec le tourisme, sous l'angle événementiel et retombées économiques et non comme vecteur de création, de civilisation, de vivre ensemble.

Ces remarques étant faites, il n'en reste pas moins 209 prescriptions et 193 recommandations qui peuvent être autant de points d'appui pour les traduire maintenant dans les PLU, le PDU et le PLH.

C'est dans ces traductions que nous nous orienterons ou non vers un développement durable au sens complet du terme : économique, écologique et social.

(Applaudissements)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le Document d'Orientations Générales qui nous est présenté aujourd'hui, constitue le troisième volet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), après le diagnostic rendu public en 2006 et actualisé depuis qui analysait les enjeux du territoire de MPM d'une part, et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) débattu ici même en juin 2010.

Pour commencer, à mon tour je voudrais remercier le groupe de travail, composé d'élus et de fonctionnaires qui, sous l'autorité de Patrick Magro et Claude Vallette, ont contribué à produire cet énorme travail.

Il s'agit d'un texte long, précis, argumenté qui vous a déjà été présenté et que vous avez étudié. Je ne vais donc pas reprendre ici l'énoncé de toutes les propositions et recommandations qui sont faites. Je me contenterai de faire cinq observations qui résument pour moi les raisons qui font de ce SCOT un texte important et, d'une certaine manière, fondateur d'une autre manière de voir la métropole marseillaise.

Première observation : Ce Schéma qui nous est présenté définit un cadre stratégique global pour les 20 ans à venir. Il ne faut pas se tromper d'objet. Ce n'est pas une étude comme une autre sur laquelle on pourrait donner son avis et demain l'oublier. Le Document d'Orientations Générales qui nous est soumis vient compléter le diagnostic qui avait été porté en 2006 et le PADD débattu en juin 2010.

Non, un SCOT est un texte prescriptif. Cela signifie que le cadre stratégique que nous allons voter s'impose à nous. C'est dire l'importance de l'acte que nous posons. Parce qu'il est prescriptif, ce document doit être compatible avec les autres documents dits de rang supérieur qui s'imposent à lui, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Directive d'Aménagement du Territoire, de même qu'il doit analyser dans le détail, les incidences sur l'environnement et les mesures d'accompagnement. Cela fait l'objet d'un document spécifique.

Mais, par ailleurs, il convient de mettre en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre du SCOT, en particulier, pour mettre en œuvre les documents de rang inférieur qui devront être compatibles avec le SCOT : PLH, PDU, PLU...

Deuxième observation : ma deuxième observation s'inscrit précisément dans le prolongement de ce que je viens de dire. Si le SCOT est prescriptif, les choix qu'il définit sont dictés par le principe de subsidiarité qui régit les relations entre MPM et les collectivités qui en sont membres, entre le SCOT de MPM et les documents de rang inférieur notamment les PLU. C'est ce que souhaitaient les communes et plus rapidement la Ville de Marseille. Cela a été respecté. L'État peut regretter que le niveau de prescription soit moins important qu'il ne l'aurait souhaité. Mais nous avons tenu compte de la volonté exprimée par les élus communaux, sachant aussi que la mise en œuvre du SCOT reposera, comme son élaboration, sur une construction progressive et partagée.

Le SCOT de MPM définit une stratégie, ouvre de grandes perspectives, place des garde-fous. Il conviendra de le revisiter chaque fois qu'il sera nécessaire et en particulier dès lors que la situation économique, dont on sait combien elle est fragile, l'imposera.

Dans ces conditions, il est heureux que les chapitres du SCOT soient scandés par des propositions qui, dans certains cas, sont des prescriptions et dans d'autres, des recommandations.

Troisième observation. Par bien des aspects, l'ambition pour Marseille que dessine ce rapport constitue une rupture avec bien des discours qui ont pu circuler depuis deux décennies. Il y a dans ce projet une ambition économique autour de cinq moteurs identifiés, l'économie de la connaissance, l'économie des échanges, l'économie résidentielle, l'économie productive et l'économie du tourisme, de la culture et des loisirs. L'idée que Marseille serait prioritairement destinée au tertiaire et au tourisme n'a plus cours. Et c'est tant mieux évidemment à l'heure où la question de la ré-industrialisation de notre pays se pose avec acuité. Les conséquences en sont tirées, non seulement en matière d'économie de la connaissance au moment où la fusion des universités va permettre un grand bond en avant, mais surtout par la réaffirmation du rôle essentiel en matière de logistique et industrielle des bassins Est du port de Marseille. Le port redevient un élément essentiel, tourné vers la Méditerranée. Ainsi est réaffirmée avec force la vocation euroméditerranéenne de la métropole.

Dès lors, le défi qu'identifie fortement le SCOT, c'est de concilier les activités maritimes et littorales et la protection/valorisation du patrimoine littoral avec deux orientations majeures : la protection et la valorisation du patrimoine littoral, l'organisation d'activités liées aux plaisirs de la mer.

Quatrième observation : Le territoire métropolitain où se côtoient des espaces urbanisés et des espaces naturels, comme l'a montré la création du Parc National des Calanques est très spécifique. Elle appelle donc une nouvelle approche de la relation Ville/Nature. Le SCOT aborde cette question de manière innovante en construisant une trame écologique qui alterne la préservation « des cœurs de nature » et les liaisons naturelles, en revalorisant le cadre de vie et en réinventant des pratiques respectueuses des ressources naturelles.

Il y a là une véritable ambition qui suppose une pédagogie auprès de nos concitoyens. Cette compréhension de la relation ville/nature est moins prégnante à Marseille qu'elle peut l'être dans d'autres villes ou d'autres pays. Il est donc essentiel d'en faire un véritable enjeu urbain qui repose sur une nouvelle compréhension de la densification urbaine et d'un développement plus intensif qui permette de préserver les espaces naturels.

Cinquième et dernière observation : Un Schéma de Cohérence Territoriale doit évidemment contribuer à permettre une meilleure qualité de vie pour les citoyens, appuyée sur un mode de vie.

Le SCOT propose un fonctionnement de la ville qui combine trois objectifs : la mixité sociale, la mixité fonctionnelle, la revalorisation des identités locales.

Comme il est écrit, « *la mixité sociale est un objectif fondateur du SCOT. Dès lors le SCOT se donne pour objectif la poursuite de l'effort en logement social, la mise à disposition d'une offre de logements adaptée à des populations spécifiques.* » Ces objectifs sont pour nous primordiaux. Inscrits dans le SCOT avec des mesures précises, ils deviennent des obligations auxquelles nous apporterons la plus grande attention. Cela veut naturellement pour le soutien aux opérations de logements locatifs sociaux dans tous les quartiers et dans toutes les zones en cours d'aménagement. Cela vaut aussi pour la création d'aires d'accueil pour les gens du voyage et la création de structures d'accueil pour les hébergements d'urgence.

La mixité fonctionnelle, c'est-à-dire la volonté de mettre à proximité les unes des autres les différentes fonctions urbaines est un élément essentiel du vivre ensemble, sans parler qu'elle favorise la limitation des déplacements. Cette rupture avec une politique trop marquée par un « zoning » peut redéfinir assez radicalement l'armature urbaine et les politiques d'habitat, de transport et économiques. Elle appelle une véritable volonté politique sur laquelle nous veillerons attentivement.

Bien évidemment, la réaffirmation de ces deux mixités qui se traduira par une nécessaire intensification doit parallèlement s'accompagner d'un renforcement d'une qualité urbaine qui contribue à renouveler les identités et les spécificités locales. C'est ce que propose le SCOT à travers la protection et la valorisation du patrimoine bâti, l'intégration d'objectifs énergétiques et climatiques, la requalification des espaces publics.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le SCOT que vous nous proposez est ambitieux. Il appelle des politiques publiques renouvelées. Il appelle aussi une prise en charge par l'ensemble de nos concitoyens. Il convient donc d'en faire une large diffusion de sorte à devenir un enjeu pour chacun d'entre nous.

(Applaudissements)

Madame MILON.- Je vous rassure, je ne vais pas être longue Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, pour la première fois, tout le monde l'a dit, l'aire métropolitaine marseillaise va être dotée d'un Schéma de Cohérence Territoriale qui va fixer les orientations fondamentales de l'aménagement de nos communes et leurs perspectives de développement à moyen et à long terme. Il s'agit donc d'un document prospectif et fédérateur des politiques publiques dans les domaines essentiels que sont l'habitat, le logement, les transports, les déplacements, l'économie, l'environnement, la qualité urbaine.

Bien souvent, dans cet hémicycle, autour de grands enjeux et encore aujourd'hui, nous avons tendance à parler de Marseille et des 17 autres communes. Cela ne me convient pas du tout de parler ainsi à propos du SCOT.

Lors des travaux du SCOT, je puis dire que tous ceux qui sont venus aux réunions, et ils ne sont pas si nombreux, ont pu s'exprimer et être entendus de manière égale et ainsi élus et techniciens ont travaillé sur un rythme soutenu dans un calendrier particulièrement serré.

À titre d'exemple, je voudrais citer la prise en compte de l'agriculture dans les documents du SCOT et vous comprendrez pourquoi... cela touche ma commune, Cassis.

Dans une précédente version du Document d'Orientations Générales, il était indiqué que l'agriculture représentait moins de 3% du territoire communautaire alors qu'à Cassis, le vignoble représente plus de 8% du territoire communal et que nous avons l'ambition, avec les vignerons, de porter ce territoire à 10%. Il s'agit donc vous en

conviendrez, d'une surface conséquente pour une commune de 2 860 hectares dont plus de 1 600 hectares sont en espaces naturels protégés.

Cette réalité communale et la problématique de l'extension des espaces cultivés devaient être prises en compte dans les documents du SCOT. C'est ce que j'ai demandé à Patrick Magro et à Claude Vallette et c'est ce qui a été fait. Ce cas est bien sûr transposable à toutes les communes.

Ainsi, la réalité du territoire local, l'aspiration de ses habitants, la volonté de ses élus ont pu être intégrées dans un document à caractère global et je crois que nous pouvons tous nous en féliciter.

Car en effet, le SCOT a vocation à conditionner d'autres documents, selon le principe de la compatibilité. C'est le cas notamment dans toutes les communes des Plans Locaux d'Urbanisme, mais aussi du Plan Local de l'Habitat, du Plan de Déplacements Urbains, en fait de tous ces documents qui sont appelés à régir le fonctionnement et l'avenir de notre territoire. Les seules exceptions demeurent la Charte du futur Parc National des Calanques, la Directive Territoriale d'Aménagement et, elles s'imposeront, elles, au SCOT selon le même principe de compatibilité.

Nous nous sommes donc livrés à un exercice difficile, mais nécessaire qui va conditionner l'avenir du territoire, mais aussi la vie de nos concitoyens.

Ce document est donc ambitieux pour moi et pour beaucoup d'entre nous je crois, chargé de sens, et de bon sens, contrairement à ce que j'ai cru entendre tout à l'heure et nous pouvons être satisfaits du travail accompli, même si bien sûr tout est toujours perfectible.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je voudrais remercier pour tout le travail très fructueux qu'ont mené les élus et les fonctionnaires de la Communauté Urbaine pour établir ce SCOT. Je voudrais souligner aussi le travail du Conseil de Développement qui a été un peu la cheville ouvrière de ce SCOT par l'énorme travail de réflexion qu'il a mené et bien entendu, Claude Vallette et Patrick Magro qui se sont énormément investis dans la construction de ce SCOT. Je crois que consolider ainsi les projets de notre territoire, c'est préparer l'avenir de notre Communauté Urbaine et peut-être demain de la métropole. C'est cela aussi la vision d'avenir.

Je laisse la parole à Patrick Magro. M. Vallette interviendra ensuite sur le PADD du PLU de Marseille.

Monsieur MAGRO.- Cela consiste à unir, sans confondre, le SCOT et le PLU de Marseille. Sur le SCOT, je vais me permettre d'intervenir en ayant bien entendu tout ce qui vient d'être dit.

La question de la « grenellisation » du SCOT que M. Teissier semble regretter, s'est posée à nous dès le vote de la loi Grenelle 2 en juillet 2009, si mes souvenirs sont bons. Nous avons commencé à travailler de manière extrêmement importante notamment sur la question des trames vertes et bleues et des corridors écologiques.

Nous avons même envisagé une logique de « SCOT SRU + ». On nous a expliqué que cela n'existait pas : soit on faisait un SCOT SRU, soit un SCOT Grenelle.

La raison principale qui fait que l'on a opté pour un SCOT SRU, c'est la question du Document d'Aménagement Commercial. Car un SCOT Grenelle doit nécessairement intégrer un Document d'Aménagement Commercial. Ce document, nous y travaillons de manière importante, il y a d'ailleurs un comité de pilotage mardi après-midi sur cette question, mais en même temps, nous n'étions pas disposés à travailler à marche forcée sur une question aussi sensible.

La loi nous permet d'attendre jusqu'à 2016 pour procéder à la « grenellisation » de ce SCOT, ce qui ne veut pas dire que nous attendrons 2016 pour avoir un Document d'Aménagement Commercial car nous sommes conscients que nous avons besoin de ce document dans des délais plus brefs, si nous ne voulons pas aller vers des friches commerciales étant donné que le type de réponse qui est donné par les grands opérateurs dès qu'une activité est un peu en difficulté, c'est de faire 5000, 10 000 ou 20 000 mètres carrés de plus à tel ou tel endroit.

Donc la réponse principale est que nous n'étions pas en mesure d'avoir un DAC aujourd'hui. Il aurait fallu que l'on puisse aujourd'hui vous proposer dans le document que l'on vous a remis, en plus de tout ce qu'il y a déjà, un Document d'Aménagement Commercial.

De plus, on s'aperçoit, dans les ateliers inter SCOT où nous sommes présents, que le Document d'Aménagement Commercial doit vraiment réfléchir à la question de l'inter SCOT, car si on prend les grands pôles régionaux de commerce, sur les 6 pôles qui sont fréquentés par la population de Marseille Provence Métropole, trois sont situés en dehors du territoire de MPM, ce sont Plan-de-Campagne, Vitrolles et Aubagne. Donc toute cette question est compliquée.

Je le dis donc pour Guy Teissier, la raison principale du choix de ne pas « grenelliser » d'emblée, c'est qu'il aurait fallu que l'on ajoute un Document d'Aménagement Commercial dans le document que l'on vous présente aujourd'hui. Nous sommes en train d'y travailler, mais nous n'étions pas tout à fait prêts.

De toute façon, nous aurons à le « grenelliser » d'ici 2016, peut-être même bien avant, mais le document, tel qu'il est, comprend déjà des éléments de « grenellisation » notamment dans le domaine de la trame verte et bleue.

Sur le volet littoral du SCOT, nous avons eu le même type de question. Claude Vallette en 2008 insistait énormément pour que l'on ait un volet littoral spécifique. Là aussi, il faudra le faire. Cela ne veut pas dire pour autant que le littoral est absent du document, car dans le PADD, il est présent de manière transversale et fait l'objet, dans le DOG, d'un chapitre spécifique dont la construction a été, elle-même, transversale.

Néanmoins, cela ne veut pas dire pour autant que ce que l'on fait aujourd'hui est tellement imparfait qu'il est inutile, car de toute façon, nous avons beaucoup de choses à faire d'ici 2016.

J'ai parlé de la « grenellisation », j'ai parlé du volet littoral, mais il y aura aussi, d'ici 2016, à intégrer les Plans Locaux d'Urbanisme « nouvelle génération » au PDU et aux Programmes Locaux d'Habitat. Il n'y aura plus de documents distincts. Quand on regarde les difficultés d'articulation que l'on a aujourd'hui, le fait d'avoir un PLU qui intègre le PDU et les questions de l'habitat sera bien sûr une difficulté dans un premier temps, mais probablement un progrès ensuite.

Sur la question de l'industrie, vous êtes plusieurs à avoir pointé un certain retournement de situation concernant les bassins Est et je crois savoir qu'aujourd'hui même se tient un Conseil de surveillance du port qui a inscrit cette question à son ordre du jour.

S'agissant de la question de l'économie, pour répondre aux critiques qui ont été faites, il faut maintenant, dans le cadre de la boîte à outils de mise en œuvre et probablement au niveau d'un territoire plus large, que la question du schéma directeur des zones d'activités, la question de l'observatoire du foncier économique soient prises à bras-le-corps, tout comme la construction d'un technopôle portuaire qui tient à cœur aux principaux responsables du Conseil de Développement qui, comme l'a signalé le Président Caselli, a été également un acteur dans l'élaboration de ce document.

De plus, autour de cette question portuaire, il y a peut-être là l'occasion d'articuler l'économie de la connaissance et l'économie productive, avec une économie productive qui intègre autrement l'économie de la connaissance.

Ce qui me semble plus important aujourd'hui, c'est que l'on arrête le projet. Toutefois, vous savez que la concertation continue puisque les communes ont encore jusqu'au début du printemps pour faire part de leurs remarques. Ensuite, il y aura l'enquête publique avec, à nouveau, la possibilité d'améliorer ce document. Et enfin, au début de l'été, nous aurons à l'adopter.

Depuis le début, j'ai considéré que même imparfait, ce document serait quelque chose d'utile pour nous. C'est la première fois que nous avons un document qui a permis de faire avancer une certaine culture de l'agglomération entre les élus, mais aussi entre les Directions.

Je ne prendrai qu'un seul exemple. De très nombreuses questions qui traversent cette assemblée concernant les transports sont dues à une analyse difficile des différences de temporalités entre la réflexion à 20 ans, la réflexion à 30 ans, la réflexion à 3 ans ou celle qui épouse complètement le calendrier des mandats électoraux. On se retrouve ainsi avec quelques difficultés.

On retrouve cette difficulté dans l'institution, mais également entre les directions opérationnelles et les directions qui travaillent sur les grands dossiers prospectifs. Je pense que l'élaboration du SCOT, en ayant petit à petit associé de plus en plus de Direction de cette institution, a permis aussi d'améliorer les choses de ce point de vue.

C'est un premier exercice qui peut aboutir effectivement à ce qu'il y ait une mise en œuvre qui nous soit utile à tous.

Dans le cadre d'une discussion que j'avais dernièrement avec le Président Caselli, je me permettrai, cela ne vous étonnera pas, de terminer par ces deux phrases que n'importe qui aurait pu dire, mais en l'occurrence, il s'agit de deux phrases d'Antonio Gramsci que certains d'entre vous connaissent un peu :

Les idées sont grandes dans la mesure où elles sont réalisables.

On juge d'après ce qui est fait et non d'après ce qui est dit.

Je suis conscient que n'importe qui peut dire cela, sauf que c'est Antonio Gramsci qui l'a dit en 1929, à une époque où il était en prison. Si cela vous intéresse, c'est aux pages 581 et 582 de *Gramsci dans le texte*, paru aux Éditions Sociales en 1975.

(Applaudissements)

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots en transition avec le débat sur le PLU pour ajouter à ce que vient de dire M. Magro que c'est la première fois que l'on peut avoir une vision d'ensemble.

Pour la première fois aussi, on reconnaît la particularité de notre territoire et de nos communes en soulignant le poids et l'importance de Marseille qui est retenue comme une vraie centralité tout comme le port et les bassins du port dont l'ambition, je le rappelle, est d'être un port global mondial.

Je crois qu'il a également permis aux élus de se rapprocher et de se parler. C'est très important.

J'ajoute deux remarques qui concernent ensuite le PLU. Des remarques ont été faites par l'État sur une imprécision du texte qui selon lui n'est pas allé assez loin dans les recommandations. Je crois que c'est justement aux autres procédures en cours, comme le PLU ou le PLH, d'aller dans ces échelons décisionnels plus fins.

Je voudrais également remercier les membres de la société civile dont le Conseil de Développement, de nous avoir aidés. C'est très important pour les élus.

En revanche, dans les comptes-rendus qui ont eu lieu au Conseil de Développement par exemple, j'ai été étonné de ne pas retrouver trace du projet le plus structurant pour notre territoire qu'est la LGV PACA. Mais nous y reviendrons certainement. Je pense que l'on critique souvent le monde politique, mais là, pour une fois, la société civile n'a pas fait beaucoup mieux que nous en occultant des sujets qui peuvent fâcher.

Voilà quelques réflexions sur le SCOT qui nous permettront de parler du débat du PLU de Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Vallette.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de MM. San Marco et Rahmani

19. AEC 002-09/12/11 CC - Arrêt du Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de MM. San Marco et Rahmani

20. AEC 003-09/12/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur MAGRO.- Cette question est sans vote, mais il convient d'écouter les interventions sur le PADD.

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la loi nous impose un débat sur le Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

Je crois que ce PADD est l'étape la plus importante du Plan Local d'Urbanisme car elle exprime notre projet urbain dans sa globalité.

À Marseille, il a fait l'objet de nombreuses réunions avec la Société Civile, les Personnes Publiques Associées, les élus et les Maires de secteur.

Ce projet traduit l'expression d'une vision d'avenir portée par les élus de Marseille, ville centre, qui va guider notre action à travers le futur règlement et les zonages en cours d'élaboration. Il découle des options définies par les élus de MPM pour le SCOT dans lequel ceux de Marseille se sont largement impliqués. Il impulse donc un projet de territoire.

Je voudrais remercier Patrick MAGRO avec qui nous avons travaillé en commun et me félicite de notre convergence de points de vue à laquelle nous avons les uns et les autres contribué pour porter ensemble le fait métropolitain.

Soyons conscients qu'il engage tout autant la Ville de Marseille que Marseille Provence Métropole.

Le POS de Marseille de 2000 a constitué un de nos principaux leviers pour inverser la spirale du déclin qui frappait notre ville. Nous avons ouvert à l'urbanisation de nouvelles zones, nous avons créé des zones d'activités, nous avons mis en œuvre un projet ambitieux de transports.

Nous avons commencé à rééquilibrer la ville, en restaurant son centre autour d'un tramway et en la développant vers le Nord grâce à Euroméditerranée. Notre Canebière

n'est plus une frontière, mais bien un lien dans la ville et vers le Sud, un parc de 10 hectares a été préféré à un grand complexe commercial.

En un mot, nous avons rendu la confiance en Marseille en changeant son image et un euro public a attiré 4 euros privés pour investir dans notre ville.

Mais le monde change. Si nous souhaitons poursuivre le même objectif, la révision du PLU s'inscrit dans un nouveau contexte : lois revisitées, attentes des habitants plus exigeantes, demandes de plus d'explications sur les projets, respect des contraintes liées aux questions environnementales.

Comme cela a déjà été dit, nous prendrons en compte les préconisations du Grenelle qui sont en réalité très fortes pour l'urbanisme, même si nous n'avons pas, pour le SCOT, opté pour la « grenellisation ».

Notre projet de développement durable qui confirme la place de l'homme au centre de nos préoccupations est construit sur quelques grands principes que je voudrais rapidement vous rappeler.

Le premier principe est de conserver à la ville son dynamisme.

Nous n'avons pour Marseille aucune autre alternative que de poursuivre une dynamique de développement économique et social. Marseille est une ville pauvre qui n'a pas vocation à le rester. Nous devons considérer en même temps et avec la même importance la création de logements comme la création d'emplois. La croissance économique de la ville, volonté clairement affichée, de 60 000 emplois nouveaux, induit une offre de logements supplémentaires du même ordre. Ces emplois, nous devons les trouver dans toutes les filières économiques, que ce soit l'économie productive, la logistique, l'économie résidentielle, de la connaissance, de la culture, etc.

Le deuxième principe, c'est renouveler la ville avec un urbanisme cohérent et harmonieux autour des axes de mobilité.

On le voit tous les jours : la vie urbaine s'organise à partir des mobilités. L'économie et la qualité de la vie en dépendent.

Nous devons avant tout mettre à jour une trame urbaine indispensable au PDU, nécessité d'organiser pour les voitures le contournement de la ville, de développer les transports en commun et des parkings relais en périphérie, de poursuivre la semi-piétonnisation de l'hypercentre autour du projet Vieux-Port ; c'est cela apaiser le centre-ville en le libérant de la voiture là où elle n'est pas indispensable.

La cohérence, c'est d'assurer la synchronisation entre les projets urbains et les infrastructures de déplacement, reconstruire la ville autour des axes de déplacement au vu de la rareté foncière devient une nécessité. La trame urbaine doit être le guide du choix de zonages appropriés qui vont traduire cette volonté.

La cohérence, c'est aussi d'assurer la diversité des usages de la ville. Réserver les équipements publics va de pair avec le développement.

Le troisième principe : un urbanisme de rupture pour intensifier la ville.

Ce PLU, axé sur le renouvellement urbain, apportera la preuve que l'on peut « intensifier » la ville en la recyclant au sens écologique du terme avec plus de nature en ville et en même temps, accroître à la fois densité et qualité résidentielle.

Trois orientations nous guident.

- La première orientation : reconstruire la Ville sur la Ville et libérer de l'espace au sol.

Cela passe par des préconisations fortes : hauteurs de bâtiments plus significatives selon les secteurs, libérant davantage d'espace au sol; l'étalement urbain n'est plus possible, or le 21^{ème} siècle sera urbain. 80% des hommes vivront dans les villes et nous sommes déjà 7 milliards. Dans d'autres secteurs au contraire, la priorité sera de préserver notre patrimoine dans le centre-ville, dans les noyaux villageois, autre caractéristique de Marseille. Je vous signale que ces noyaux anciens sont aussi très denses, ce que l'on ne sait pas toujours.

Enfin, nous devrions utiliser les piémonts de nos collines, certes avec parcimonie, mais pour diversifier l'habitat et gérer l'interface ville/nature. Mieux vaut préserver des espaces encore arables dans la ville et profiter de terres disponibles en pente, favorables à un habitat de qualité, mais pas pour l'agriculture. Ces espaces sont le plus souvent couverts de pins qui n'ont qu'un mérite, celui de brûler tous 10 ans.

- La seconde orientation : la ville doit aussi s'organiser, c'est très important et nouveau à partir des corridors de biodiversité.

Augmenter la nature en ville n'est pas une lubie d'écologiste, mais bien l'expression d'une nécessité ; l'arbre redevient le mobilier urbain, les trames écologiques (verte, bleue ou littorale) sont les supports de la biodiversité urbaine ordinaire. Elles auront des traductions dans le règlement et vont, comme les voiries, structurer la ville. N'oublions pas que la ville est notre écosystème. La restructuration des vides formera comme les voiries une autre ossature de la ville. On ne comblera plus les vides sans réflexion préalable.

Marseille, avec l'arrivée de l'eau au 19^{ème} siècle, est devenue une ville méditerranéenne verte. Préservons à tout prix le Canal de Marseille, ouvrage unique en Europe.

Si nous devons protéger notre environnement naturel, nos massifs, en évitant le mitage de l'espace (parc des calanques, massif de la Nerthe, plateau de la Mûre), préservons aussi les quelques espaces encore significatifs dans la ville, pour des parcs, des jardins familiaux ou partagés et des champs encore en culture pour de l'agriculture périurbaine.

- Troisième orientation : le PLU sera exigeant pour un territoire particulier et très contrasté.

Nous devons adapter le futur règlement à la géographie complexe de Marseille et à son paysage. La volonté de respecter la dentelle urbaine traduit celle de vouloir préserver l'âme de Marseille. Construire oui, mais pas n'importe où et n'importe comment. Les zones de projet représentent une nouvelle possibilité de maîtrise publique et seront utilisées.

La qualité architecturale doit être renouvelée, car cela va de pair avec la volonté de retrouver la nature en ville. Elle doit permettre par les formes urbaines, l'acceptabilité par tous de la densité urbaine.

Enfin, un respect des nouvelles normes spécialement énergétiques, présent dans la Charte Qualité Marseille actualisée, sera applicable dans toute la commune et j'espère dans les vôtres.

- Quatrième principe : Marseille, une ville de la Méditerranée.

Nous devons tous garder en mémoire que Marseille est née de la mer, autour d'une calanque mythique, Le Lacydon, où les bateaux lui ont, dès l'origine, apporté sa richesse et construit sa notoriété. La mer baigne la moitié de son pourtour. Notre vocation de Métropole Maritime, déclinée dans toutes ses facettes, est plus que jamais d'actualité.

Le Port redevient d'ailleurs une préoccupation partagée par tous. La redynamisation de son espace est une nécessité absolue où la logistique et les infrastructures de transports, notamment pour le fret, prennent une place déterminante.

La relation de la ville et de son port fait l'objet d'une grande réflexion et je crois que Marseille, quoi que l'on fasse, doit rester et restera un port.

- Cinquième principe : la métropole « en marche ».

Notre ville est le centre de l'aire métropolitaine et c'est la deuxième ville de France. Elle a essaimé au-delà de ses collines. Les villes voisines se sont progressivement étoffées. Le changement d'échelle s'impose à tous pour atteindre le statut de Métropole.

Être attentifs à la fois aux enjeux de la proximité, mais ne pas oublier le renforcement de la conscience métropolitaine est au cœur de notre projet. Nous avons tous des responsabilités dans le développement du futur territoire du grand Marseille. Le périmètre, les structures vont faire débat, mais chaque commune doit garder sa propre identité pour participer avec ses atouts propres au renforcement de l'ensemble métropolitain. Chaque commune a sa place dans une valorisation mutuelle de nos territoires. Cette communauté de destins est la seule réponse à l'enjeu de la mondialisation sur laquelle le SCOT insiste largement.

Sa position sur l'arc méditerranéen est fondamentale pour l'avenir. La LGV est un enjeu majeur où sont étroitement liées la grande accessibilité et l'organisation d'un réseau de transports métropolitain. Nous devons absolument continuer à travailler pour réaliser un jour cette ligne.

Enfin, une chance pour la qualité de l'aire métropolitaine est l'organisation de son développement en archipel comme les doigts de la main. C'est un mode d'occupation de l'espace qui respecte les identités de chaque partie du territoire et sa biodiversité. C'est un atout très fort pour maîtriser en s'agrandissant la qualité de la vie.

Voilà mes chers collègues, mes convictions, nos convictions, je l'espère.

Juste un mot sur une question qui prête toujours à confusion : la gestion des temporalités.

Le PLU est un plan global idéal d'une vision à long terme pour réaliser la ville que nous souhaitons dans 20 à 30 ans. Le PLU n'est pas un outil de programmation, mais sans choix, sans engagement sur les projets, cette vision n'est qu'une suite de vœux pieux, perçus par nos concitoyens comme tels. Cela ne doit donc pas nous dispenser de prévoir dans nos budgets respectifs – et MPM a son importance puisqu'elle a la compétence transport et voirie – et demander aux collectivités partenaires les crédits nécessaires aux priorités que nous aurons définies ensemble, sinon, nous n'en aurons jamais fini, notamment de la politique de rattrapage et nous serons toujours en décalage en matière d'aménagement urbain et c'est un autre débat, c'est le débat politique, sur les priorités à mettre en œuvre, mais nous voulons croire que ce PLU sera celui de la mise en service de la L2 et du Boulevard Urbain Sud attendus depuis 1935 par les Marseillais.

Pour conclure, mes chers collègues et amis des communes voisines, le PADD du PLU de Marseille exprime bien, je l'espère, pour chacun d'entre nous, les grandes ambitions de Marseille et du territoire métropolitain pour les 15 à 20 prochaines années.

C'est demain qui se prépare aujourd'hui. C'est le temps et le rythme de l'aménagement. Euroméditerranée a été lancé en 1995 et nous sommes, 16 ans plus tard, à mi-parcours dans ses réalisations.

Merci à tous nos collègues de MPM qui s'intéressent à la Ville de Marseille.

(Applaudissements)

Monsieur DUTOIT.- Entre parenthèses, Monsieur le Président, le groupe communiste par mon nom ayant été mis en cause dans l'attaque perfide de M. Moraine, j'eusse préféré avoir été informé de ce débat que vous nous interdisez de mener aujourd'hui. Car le propos du Président du groupe UMP de Marseille exige réponse.

J'allais dire « comme M. Moraine n'est pas là », mais je vois qu'il est là.

(S'adressant à M. Moraine) Vous êtes à point nommé, je me permets donc deux remarques.

La première est la suivante. Monsieur Moraine, faites-moi grâce, les communistes, et Frédéric Dutoit en l'occurrence, n'ont jamais varié de position concernant l'incinérateur. Je dis bien jamais.

C'est un combat que nous avons toujours mené et il ne souffre d'aucune contestation.

En 1995, alors Premier Adjoint de Guy Hermier, nous nous sommes battus, je me suis battu, contre l'incinérateur dans les quartiers Nord aux Aygalades.

En 2001, Maire d'arrondissements, nous nous sommes battus, je me suis battu, contre l'incinérateur à Fos. En 2008, nous nous sommes engagés, je me suis engagé, dans la liste aux municipales qui avait clairement déclaré son opposition totale à l'incinérateur.

La deuxième remarque Monsieur Moraine, c'est que la décision de l'incinérateur et du choix de la société pour construire cet incinérateur sont le fait de l'exécutif précédent. Il est donc autant, si ce n'est plus, engagé dans la question de la construction de l'incinérateur avec toutes les conséquences économiques et juridiques.

Ceci étant, Monsieur le Président, permettez-moi de passer au sujet de mon intervention.

Parce que le développement de nos sociétés et, donc, l'épanouissement de chaque être humain sont conditionnés par notre capacité à dominer l'évolution des villes et bâtir des villes durables où il y fait bon vivre, une ville, maîtrisée et démocratiquement élaborée, devient un enjeu d'avenir.

Les enjeux principaux sont connus : la démographie, l'urbanisation, le logement, la mobilité, l'environnement, l'attractivité économique et la cohésion sociale.

Il est essentiel que l'ensemble des acteurs publics et privés ait une vision globale et commune de ces enjeux pour que nous trouvions, tous ensemble, les solutions adéquates qui favorisent le développement durable de notre agglomération.

Comme le SCOT, ce débat sur le PADD du PLU doit constituer la base d'une politique métropolitaine partagée. Marseille va-t-elle être capable de jouer ses atouts pour devenir cette grande métropole euroméditerranéenne de projet dont sa population a besoin ou va-t-elle regarder passer sa chance ?

Les temps changent et nous nous devons de changer avec. Marseille a des atouts qui, bien utilisés, peuvent offrir à sa population la prospérité qui lui fait défaut depuis de très nombreuses années.

Avec son port, ses activités industrielles et commerciales, ses établissements de formation initiale et professionnelle, sa recherche de haut niveau, sa position centrale en Europe et en Méditerranée, et surtout son territoire, Marseille a des atouts divers et variés. Mais jouer dans la cour des grands n'a évidemment d'intérêt que si cette promotion lui permet d'assurer un développement au profit de sa population.

Parce que ce PADD constituera le support pour l'écriture de l'ensemble du document PLU, il aura donc des conséquences concrètes dans la vie de tous les Marseillais.

Le 16 mai dernier, la majorité de droite au Conseil Municipal de Marseille a présenté son Projet Municipal proposant les grandes orientations et options pour l'évolution urbaine de Marseille pour les 20 années à venir. Comme je l'ai dit à l'époque, ce projet politique de la droite marseillaise est néfaste pour notre ville et ses habitants.

Et paradoxe de la loi, le document PADD, qui nous est transmis aujourd'hui pour débat à la Communauté Urbaine, retranscrit fidèlement l'esprit du Projet Municipal.

Et paradoxe des paradoxes, ce projet de la droite marseillaise se veut en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de MPM que ce PADD décline en ses 5 axes majeurs. M. Vallette les a énoncés.

J'ai donc eu l'occasion de transmettre à mon ami Patrick Magro, Vice-président de MPM chargé du SCOT, quelques critiques essentielles qu'il a prises en compte dans le SCOT que nous venons de voter.

Mais le PADD de la Ville de Marseille entre en contradiction avec ce dernier.

En effet, le PADD qui nous est présenté entérine concrètement les pôles d'échanges Capitaine Gèze et Castellane comme des terminus. Ils deviendront ainsi les portes d'entrée Nord et Sud de Marseille avec les conséquences catastrophiques que cela aura sur la circulation automobile de la ville et l'accroissement de la pollution. Il bloque toute possibilité d'extension de métro jusqu'à l'Hôpital Nord par exemple.

De plus, il rend pratiquement impossible, Monsieur Teissier, un vrai transport en commun en Site Propre au sud de la ville, des navettes maritimes jusqu'à l'Estaque et Pointe Rouge ou la requalification urbaine de l'axe Jarret/Sakakini.

C'est vers la suppression de la voiture en centre et péri centre-ville avec des parkings en périphérie et une accessibilité résidentielle qu'il faut tendre.

Ces documents manquent d'ambition.

Mais le plus grave concerne le logement.

Notamment pour l'hyper centre, on se doit de répondre à la demande locale particulièrement en logement social afin de veiller à un certain nombre de grands équilibres définis par la loi SRU.

À ce jour, Marseille ne répond pas au 20 % de logements sociaux par arrondissement, mais seulement par projet. Je l'ai exprimé à de multiples reprises. Il faut une action beaucoup plus volontariste au regard de la crise du logement. Inscire une proportion de 20 % de logements sociaux dans tous projets de développement de l'habitat est certes une première avancée, mais ça ne peut être qu'un minimum et non un objectif, sous peine de voir perdurer très longtemps le retard et les écarts entre arrondissements. Nous sommes loin du compte sur Marseille.

Quant aux grands espaces commerciaux, on constate un surnombre par rapport à la capacité d'absorption par notre métropole au détriment des commerces de proximité.

Enfin, rien dans ce PADD n'est sérieusement envisagé pour favoriser l'activité industrielle nouvelle, notamment portuaire, dont la crise actuelle démontre l'urgente nécessité de relancer la croissance économique durable de notre ville comme du pays.

Marseille est connue, voire reconnue, mais cela ne lui suffira pas pour résister aux maux de la politique que veut mettre en œuvre la droite marseillaise. Vouloir projeter Marseille dans le 21^{ème} siècle restera de l'utopie si l'on suit ce projet d'aménagement de développement durable. Nous ne répondrons pas aux attentes du 21^{ème} siècle avec les recettes du passé.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Dutoit.

Je prends acte du débat sur le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille.

21. AEC 004-09/12/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret - Approbation de la modification n°11

Monsieur MAGRO.- Ces rapports n'ont pas soulevé de problème particulier, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. AEC 005-09/12/11 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Allauch - Approbation de la modification n°1

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. AEC 006-09/12/11 CC - Plan Local d'Urbanisme du Rove - Approbation de la modification n°1

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

24. AEC 007-09/12/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins - Modalités de concertation de la 1ère procédure de révision simplifiée

Monsieur MAGRO.- Ce rapport est intéressant, car cela va permettre de gagner de la zone agricole sur la zone naturelle.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. AEC 008-09/12/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de Carnoux-en-Provence - Engagement de la procédure de modification n°8

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. AEC 009-09/12/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement de la procédure de modification n°28

Monsieur MAGRO.- Cela n'a pas soulevé de problème en Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. **AEC 010-09/12/11 CC - Engagement de la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint Just à Marseille 4ème et 13ème arrondissements**

Monsieur MAGRO.- Ce rapport n'a pas soulevé de problème en Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

28. **AEC 011-09/12/11 CC - Engagement de la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint André à Marseille 16ème arrondissement**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

29. **AEC 012-09/12/11 CC - Déclaration de projet d'intérêt général de la réalisation du programme de constructions "le Clos Fleuri" situé dans le 5ème arrondissement de Marseille et approbation de la mise en compatibilité du POS de Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

30. **AEC 013-09/12/11 CC - Approbation de la convention d'intervention foncière sur le périmètre de l'extension de l'Opération d'Intérêt national Euroméditerranée**

Monsieur MAGRO.- Ce rapport est important, car il s'agit d'une convention d'intervention foncière sur le périmètre de l'extension d'Euroméditerranée.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

31. **AEC 014-09/12/11 CC - Majoration du volume constructible pour les logements locatifs sociaux - projet "Flore d'Arc" à Gémenos**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. **AEC 015-09/12/11 CC - Majoration du volume constructible pour les logements locatifs sociaux - lieu-dit "La Pounche - chemin des Mille-Ecus" à Allauch**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**33. AEC 016-09/12/11 CC - Zone d'Aménagement Concerté Athélia V à La Ciotat -
Approbation du cahier des charges de cession de terrain et de ses annexes**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**34. AEC 017-09/12/11 CC - Approbation d'une demande de subvention pour
l'acquisition d'un hangar et de terres agricoles à Châteauneuf les Martigues et
Gignac la Nerthe - Demande de subventions auprès de la Région Provence Alpes
Côte d'Azur**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Salah-Eddine, la Commission Rénover et Construire une Ville Solidaire s'est réunie le 1^{er} décembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux ?

Madame SALAH-EDDINE.- Oui, Monsieur le Président. Il y a eu un avis favorable sur la quasi-totalité des rapports. Il y a eu une abstention de ma part sur la programmation d'attribution de subvention au titre du FEDER car la Commission de M. Madrolle n'avait pas pu se réunir avant ma propre Commission. Cette réunion ayant eu lieu lundi, je voterai favorablement ces rapports à cette séance plénière.

Monsieur MADROLLE.- Merci à Madame Salah-Eddine de rappeler qu'enfin cette Commission a eu lieu. À la demande du Président Caselli, nous avons mis en place cette Commission où siège un représentant de chaque groupe. Vous savez qu'aujourd'hui, suite aux demandes de la Commission Européenne, les finances européennes doivent se faire en toute transparence donc cette Commission a lieu et aura lieu systématiquement avant chaque Conseil afin que l'on puisse faire un filage des dossiers et avoir un état des fonds FEDER et FSE.

Je me réjouis de la mise en place de cette Commission, car je pense que c'est l'exemple concret des actes de cette gouvernance partagée.

Merci Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Madrolle.

Monsieur MUSELIER.- Elle n'est pas partagée la gouvernance !

Monsieur MAGRO.- Vous l'avez signée.

Monsieur MUSELIER.- J'ai signé quelque chose que vous ne respectez pas !

**35. RNOV 001-09/12/11 CC - Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat
de Marseille Provence Métropole 2012 – 2018**

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

36. RNOV 002-09/12/11 CC - Attribution d'aides communautaires directes pour le logement social - Approbation de conventions de financement et de partenariat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

37. RNOV 003-09/12/11 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de l'OPAH-RU Marseille Euroméditerranée

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

38. RNOV 004-09/12/11 CC - Attribution de subventions pour l'accompagnement à l'emploi du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre en 2011 au titre de la participation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

39. RNOV 005-09/12/11 CC - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille - Approbation d'un avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

40. RNOV 006-09/12/11 CC - Contrat urbain de Cohésion Sociale de Marignane - Approbation d'un avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

41. RNOV 007-09/12/11 CC - Contrat urbain de Cohésion Sociale de La Ciotat - Approbation d'un avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

42. RNOV 008-09/12/11 CC - Contrat urbain de Cohésion Sociale de Septèmes-les-Vallons - Approbation d'un avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

43. RNOV 009-09/12/11 CC - Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Subvention Globale FEDER "Quartiers Sensibles" axe 4 - Mesure 1- Attribution de subventions et approbation d'un avenant à la convention attributive

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

44. RNOV 010-09/12/11 CC - Programme opérationnel FSE 2007-2013 - Subvention Globale FSE PLIE 2011-2012, axe 3 mesure 3.12- Avenant à l'opération CLAF INSERTION "Accompagnement à l'emploi PLIE Ouest - 2011".

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Lota, la Commission s'est réunie le 2 décembre, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Madame LOTA.- Je rapporterai juste les travaux de la Commission, Monsieur le Président. Tous les rapports ont été approuvés en Commission cependant deux rapports appellent quelques remarques, dont le n°45.

45. DTUP 001-09/12/11 CC - Complément aux Prospectives et Orientations de développement des Transports en Commun en Site Propre (T.C.S.P.)

Madame MAURIC.- Monsieur le Président, vous nous présentez ce matin un rapport complémentaire à celui voté lors de la dernière séance plénière de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 21 octobre 2011.

Sur le fond, il n'y a rien à dire. C'est en toute logique que des études doivent être menées sur un transport commun en site propre dans la Vallée de l'Huveaune et sur l'utilisation de voies fermées déjà existantes.

Cela paraît assez surprenant que ces orientations n'aient pas été prévues dans la première version.

Ce n'est finalement qu'une succession de belles promesses, qui, au vu du manque de vision et d'ambition de votre politique de transports, n'engageant que ceux qui les reçoivent.

En effet, comment ne pas se désoler des bisbilles enfantines des élus socialistes de tout premier plan des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille au sujet du BHNS vers Saint Antoine.

Il semblerait que les tensions internes à votre famille politique soient devenues un sport local et national.

Tant que cela ne concerne que les bas-fonds des cuisines électorales de votre parti, nous nous en désolons pour la bonne marche de la démocratie, mais cela ne nous regarde pas.

Toutefois, lorsque ces tensions resurgissent aux yeux de tous et paralysent des projets relevant de l'intérêt général, mais nous ne pouvons l'accepter.

Monsieur le Président, vous exhortiez il y a quelques semaines vos amis à s'indigner.

Je vous le demande aujourd'hui, au nom de l'intérêt général, épargnez nous !

Merci Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame, vous êtes particulièrement épargnée et vous allez me citer un projet qui est gelé en matière de transports. Dites-moi.

Des voix.- Le tramway.

Monsieur LE PRESIDENT.- Quel tramway ? Il sera en fonction à la date prévue. Les travaux commenceront en 2013, comme prévu.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur ce rapport plus précisément sur le lancement des études de faisabilité pour prolonger le tramway dont le terminus se fait aux Caillols pour l'amener jusqu'à la Valentine et ensuite aller dans la vallée de l'Huveaune jusqu'à la limite du territoire marseillais à la Millière.

Dans la matinée, Monsieur le Président, vous avez dit que vous étiez attentifs aux symboles. J'y vois pour ma part un grand symbole de pouvoir étudier ce prolongement dans la vallée de l'Huveaune car vous savez combien je me suis impliqué sur ce dossier, combien je vous ai vu à de nombreuses reprises pour vous dire que la vallée de l'Huveaune devait être aujourd'hui envisagée et ambitionnée différemment de ce que cela était par le passé.

Pourquoi ? Parce que Marseille s'est développée. Le projet Euroméditerranée est aujourd'hui un succès reconnu par tous. Euroméditerranée, présidé par Jean-Claude Gaudin, par Renaud Muselier, aujourd'hui par Guy Teissier, arrive à un aboutissement et permet d'ouvrir Marseille, de faire rayonner Marseille, de faire éclater Marseille.

L'autre partie sur laquelle peut se faire un développement harmonieux, dynamique et porteur d'avenir, c'est dans la vallée de l'Huveaune, sur les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, en prolongement du 10^{ème} arrondissement.

Si nous ne faisons pas ces études de faisabilité, nous n'étions par conformes à ce que nous avons dit les uns et les autres ce matin, en matière de SCOT et en matière de PLU. C'est un des moyens évidemment de « grenelliser » ce SCOT et ce PLU puisqu'on pourrait doter ces quartiers de modes de transports en site propre non polluants.

Il est donc indispensable de lancer ces études au moment où nous lancerons l'enquête publique sur le PLU. Nous aurons, à ce moment-là, des convergences d'intérêt général porteuses d'avenir.

À mes yeux, cette délibération est extrêmement importante et je répète que je m'y suis investi. Je reconnais, Monsieur le Président, qu'à plusieurs reprises, vous m'aviez dit que vous le mettriez à l'ordre du jour, car vous partagiez les ambitions et les objectifs que je viens d'évoquer. Il convenait donc aussi que je le dise publiquement, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, nous approuvons totalement ces nouvelles études que vous lancez pour compléter notre vision des possibles en vue d'un développement des transports en site propre.

D'abord, parce qu'elles s'inscrivent dans la recherche de connexions des réseaux ferrés, tramways et trains, actuels ou en projets, de l'aire urbaine métropolitaine. C'est une nouveauté dans l'approche des territoires et des modes de transports, qui devrait enfin nous conduire à travailler à la bonne échelle les réponses aux besoins de déplacements.

Nous approuvons d'autant plus volontiers, qu'une élue de notre groupe, Marie-Françoise Palloix, s'est mobilisée pour promouvoir, avec la fédération CGT des cheminots, l'idée d'un réseau trams-trains intra et inter urbain.

Mais il y a une autre raison qui motive cette intervention. Elle renvoie directement au débat que nous avons eu ici même lors de la précédente séance à propos des transports communs en site propre et du tramway Canebière/Castellane en particulier.

Nous n'avons pas été les seuls à mettre l'accent sur la nécessité d'une vision cohérente et hiérarchisée des priorités. En particulier sur ce bout de tram rue de Rome qui ne se justifie qu'à condition d'avoir un prolongement, tout le monde en convient.

À partir du moment où la desserte Castellane/Luminy est privilégiée en BHNS, il fallait au dernier Conseil inventer une autre suite possible du tramway vers Capelette, sans savoir si c'est réellement possible et efficace en terme de cabotage. C'est l'orientation pour étude votée le 21 octobre. Aujourd'hui, on ajoute une étude vers Capelette, mais à partir de Blancarde avec un tram/train.

Conclusion, Monsieur le Président, on sait où l'on voudrait aller, mais pas encore par où on va y aller.

Donc, il vaudrait mieux revoir la temporalité du projet de bout de tramway rue de Rome, ne pas persister dans sa réalisation prioritaire en 2013/2014, par exemple, en n'engageant pas les travaux de détournement des réseaux de voirie en 2012 ; car, suivant les résultats des deux études lancées pour la desserte Capelette, il faudra faire un choix et Castellane risque de devenir un terminus, certes prestigieux, mais très couteux et surtout sans effet en gain d'usagers pour la RTM.

(Protestations)

Eh oui, il faudrait avoir un peu de cohérence dans vos propos ! Tout à l'heure vous parliez de plan d'ensemble, de réflexion générale, de globalité...

Voilà pourquoi, en approuvant le rapport que vous nous présentez aujourd'hui pour ces trois études, nous demandons très officiellement de suspendre la mise en œuvre du projet de tramway sur la rue de Rome et de reporter le montant des crédits prévus vers d'autres projets immédiatement utiles et efficaces.

Monsieur LE PRESIDENT. - Je vous donne tout de suite la réponse : il n'est pas question de ne pas faire le tramway rue de Rome.

Monsieur FOUQUET. - Monsieur le Président, des débats sur les transports, nous en avons à peu près à chaque Conseil de la Communauté Urbaine, donc loin de moi l'idée de reprendre ces longues discussions. Chacun a pu s'exprimer la dernière fois pendant au moins deux heures sur les transports.

Ma question est la suivante : est-ce que ces discussions servent à quelque chose ? Est-ce que cela fait avancer le « schmilblick » ?

Je crois qu'il y a deux façons d'aborder le problème. L'une, c'est de se battre projet contre projet. Et ça, on est assez fort pour le faire... Il y a même des nouveaux projets qui apparaissent de temps en temps. L'autre consiste à se mettre du côté de l'usager, c'est-à-dire de celui qui risque de prendre un transport collectif et qui a besoin d'une seule chose, celle de pouvoir bien se déplacer. Mais ça, on n'en parle pas beaucoup.

Dans la Commission Transports – et j'aime bien parler de ces choses-là – on se sent un peu à l'étroit dans la mesure où lorsqu'on parle du train, du tramway, etc., on ne parle pas de tous les modes de transports.

Une voix.- Le vélo !

Monsieur FOUQUET.- C'est vrai, on ne parle pas assez du vélo. On ne parle pas non plus assez des piétons. Il y a des trottoirs, mais il faudrait que les piétons puissent les emprunter.

Nous sommes obligés de travailler avec les autres autorités organisatrices et c'est cette ouverture, Monsieur le Président, que vous nous avez permis d'avoir, parce que l'on travaille avec vous, et qui a été grande lors de cette Commission Transports.

Je prends un exemple : un usager qui arrive à la gare Saint Charles et veut aller à Camoux. Que fait-il ? Il fait comme moi, il se renseigne auprès des gens qui sont là. Si le bureau d'information de la gare Saint Charles est fermé, il ne peut pas y aller. Il ne connaît pas les horaires, il ne sait pas si un car peut s'y rendre, il ne connaît pas le prix du billet, etc. Donc il y a toute une coordination à faire pour répondre aux besoins élémentaires de l'usager.

La Communauté Urbaine n'a pas les moyens de mettre en place un réseau de transports en commun plus étoffé du jour au lendemain. L'autre solution est de travailler en profondeur avec les autorités organisatrices de transport et bien sûr le Département et la Région.

Je voudrais rappeler quelques chiffres et j'aimerais que tout le monde les garde en tête. Marseille dispose de 22 stations de métro et de 16 gares SCNF.

Quand on voit ces choses-là, on se dit aussi que l'usager est mal informé. Excusez-moi de parler tout d'abord de Marseille, mais je reviendrai sur les autres communes ensuite. Saint Antoine, l'Estaque et la Pomme sont à 12 minutes en train de deux lignes de métro, c'est-à-dire de la desserte d'une grande partie du territoire marseillais.

Les cars interurbains, les lignes régionales, les TER, chaque jour, par dizaine, desservent les centres de nos villes et de nos communes. Le train à lui seul dessert la moitié des communes de notre Communauté Urbaine et 95% de la population. Mais qui prend le train quand les voyageurs sont déposés à un, deux, voire cinq kilomètres comme à La Ciotat ?

Ces exemples montrent un manque de respect – je dis bien le mot respect – vis-à-vis du citoyen et cela coûte cher aux collectivités. Cela signifie que nombre de gens qui pourraient prendre des transports collectifs ne les prennent pas soit parce qu'ils ont un manque d'information, soit par des tarifications inadaptées.

Je voudrais terminer par ce problème des tarifications.

Pour l'année internationale de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013, il est prévu de créer un pass tous modes de transport pour les touristes qui vont venir nous voir. Bien entendu, le financement est réparti entre les autorités organisatrices des transports.

Ce pass est fait pour les touristes. Mais je pose la question, Monsieur le Président : pourquoi ne continuerait-on pas en 2014 et dans les années suivantes à le faire pour les usagers de la Communauté Urbaine et du grand Marseille ?

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je demande aux orateurs d'être brefs, précis et concis. Il y a encore trois élus qui partent et bientôt, nous n'aurons plus le quorum.

Ce n'est pas possible dans cette assemblée de commencer à 157 et de finir à 50 ! Ce n'est pas possible !

(Bravos, applaudissements)

Je l'avais lancé la dernière fois à titre d'avertissement, cette fois, je le dis, je vais faire modifier le règlement intérieur et je le ferai voter. Il y a aura désormais un temps de parole à la Communauté Urbaine.

(Applaudissements)

Ce n'est plus possible, on doit assumer sa fonction d'élu communautaire. Cela veut dire aussi qu'il faut avoir des interventions plus légères. On peut dire des choses très clairement en s'exprimant avec un nombre de phrases réduit.

Depuis ce matin, nous assistons à une litanie de discours. Je pense qu'il faut désormais se policer.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

46. DTUP 002-09/12/11 CC - Création dans la gamme tarifaire de la Régie des Transports de Marseille des tarifs de transport du service de navettes maritimes Vieux-Port - Pointe Rouge

Monsieur CHENOZ.- Monsieur Le Président, mes chers collègues, bien que l'heure soit tardive, j'ai l'impression, qu'avec ce rapport, on essaye de nous mener en bateau... !

En effet, sous l'apparence de la création d'une gamme tarifaire, se cache un test, une dépense de près de 2 millions d'euros !

Car dans ce rapport, c'est bien l'expérimentation d'une navette maritime entre le Vieux-Port et la Pointe-Rouge qui est envisagée, sans qu'aucun élu de ce Conseil n'ait eu en main une quelconque étude, ni participé à une ébauche d'un cahier des charges.

Il a fallu user de toute une série de relations en interne pour avoir quelques bribes de renseignements.

On nous a parlé de la location par la RTM de deux bateaux avec équipages pour une durée de six mois, de mars à septembre ce qui en fait, fait 7 mois en réalité. On nous a parlé d'un départ du Vieux Port et de la Pointe Rouge toutes les heures et cela dès 7h du matin jusqu'à 19h le soir, avec une évaluation par un bureau d'études (Lequel ? On ne sait pas) de 700 voyages par jour, soit 350 personnes transportées pour la modique somme de 1,7 million d'euros !

Vous avouerez que si tout cela est exact, cela fait un peu cher en cette période de crise, pour une simple expérimentation !

D'autant plus, qu'avec une durée de trajet de 40 minutes de quai à quai, et d'une rupture de charge obligatoire, tant à l'aller qu'au retour, le nombre de 700 voyages jours paraît très exagéré en ce qui concerne les pendulaires, c'est-à-dire les habitants salariés des quartiers Sud qui seraient susceptibles de prendre ce moyen de transport journalièrement pour aller travailler.

Je ne ferai pas d'allusion à l'obligation de ne pas prendre de petit déjeuner avant de partir les jours, nombreux dans la rade, où le mistral souffle, car avec un départ de la Pointe Rouge sur un cap de 330°, c'est-à-dire pile face au mistral, l'allure idéale où le bateau roule et tangue en même temps, et il va falloir avoir un sacré estomac et un sacré pied marin pour arriver entier au Vieux-Port et ce, dès force 4, soit plus de 60 % des jours de l'année.

Mettons-nous un instant dans la peau de deux voyageurs potentiels qui en temps normal prennent chaque matin pour l'un le bus et pour l'autre sa voiture pour aller travailler à MPM aux Docks.

Le premier qui habite à la Grotte Rolland, c'est une supposition, va devoir partir impérativement de chez lui à 6h45, pour après un quart d'heure de marche rapide, prendre la navette de 7 heures (sans la rater, car autrement il devra patienter une heure sur le quai à regarder les mouettes), puis après 40 minutes débarquera au Vieux-Port (en regrettant donc ses tartines beurrées du matin) où il devra prendre le métro pour arriver 25 minutes plus tard devant l'ascenseur du 10.7, soit une durée totale de déplacement de 1h10.

Il faut remarquer dans ce premier cas, qu'il ne peut pas prendre la navette de 8h, s'il ne veut pas arriver à 9h10 au bureau !

Le second qui habite au Roy d'Espagne, prend sa voiture, arrive au débarcadère de la Pointe Rouge au bout d'une vingtaine de minutes et... ne trouvant pas de place puisqu'il n'y a pas de parking prévu, va donc continuer son parcours en voiture jusqu'au Parking Arvieux en écoutant comme chaque matin, Radio Bleu Provence et les interviews de ses élus préférés.

On peut constater mes chers collègues dans ces deux cas, que cette navette dans cette configuration ne fait pas gagner du temps sur le trajet habituel !

D'autre part, et beaucoup plus sérieusement, je souhaiterais attirer l'attention de l'assemblée sur la forme même de ce dossier, car il est pour le moins étrange que ce soit le prestataire, c'est-à-dire la RTM, qui impose un cahier des charges à l'AOT, c'est-à-dire la Communauté Urbaine !

Non pas qu'en bon capitaine, notre ami Karim Zéribi ne soit pas capable de trouver des compétences dans cette excellente régie, mais il nous semblerait plus judicieux que ce soit les élus de MPM qui proposent un cahier des charges au prestataire plutôt que l'inverse !

Alors comment sortir de cette impasse pour éviter le naufrage qui s'annonce pour cette opération qui sera sans aucun doute, si ce rapport reste dans l'état, le plus cher test de France !

Notre groupe, propose que l'on revoie cette copie, tout d'abord en y associant, au sein de la Commission Transports un représentant de chaque groupe politique qui compose cette assemblée.

Ensuite nous proposons de remettre à plat ce cahier des charges qui n'est pas réaliste, tant sur les projections de potentialité de voyageurs, qui dans le cas présent n'excéderont pas une centaine de personnes par jour, que sur les fréquences envisagées qui ne sont pas pertinentes, car on ne trouvera que très peu d'usagers en milieu de journée.

Enfin nous souhaitons que ce test soit réduit à trois mois au maximum, ce qui est largement suffisant pour ce faire une idée précise du potentiel clientèle.

Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, nous voterons lors d'un prochain Conseil favorablement une opération test sur ce modèle proposé, ce qui permettra peut-être de désengorger enfin ces quartiers Sud.

Dans le cas contraire, nous nous abstiendrons, mais en prenant date, du coût de revient exorbitant pour le contribuable, de l'ordre de 10 000 €/jour, soit 100 € par passager pour cette opération.

Alors vous comprendrez, Monsieur Le Président et mes chers collègues, qu'à ce prix là... il vaut mieux leur payer un taxi !

(Applaudissements)

Monsieur LAKDHAR.- Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord dire notre entière satisfaction de voir ce dossier, porté de longue date par le groupe des élus Communistes et Partenaires, aboutir par la mise en œuvre de cette première expérimentation de six mois.

On a souvent évoqué deux arguments pour justifier l'absence de transport maritime. D'abord, le mistral, dans une rade ouverte sur l'Ouest. Or, le rapport annuel d'activité de la navette du Frioul ne mentionne que 70 annulations sur 5 959 rotations annuelles en 2010, pour ce motif (soit 0,01% des rotations).

Monsieur CORTEGGIANI.- Elle est protégée par le Frioul !

Monsieur LAKDHAR.- Et second argument : le coût de ce mode de transport, estimé à 2,4 millions d'euros sur six mois avant retour sur recettes.

Sur ce deuxième argument, il est évident que tout service public de transport, quel qu'il soit, constitue une dépense pour la collectivité. Et l'approche gestionnaire en termes d'« équilibre d'exploitation » est indispensable. Mais elle ne peut pas résumer à elle seule la décision de mettre en œuvre ou non un projet.

À ce jour, il importe de rappeler qu'il s'agit d'une expérimentation, d'une durée de six mois.

Ensuite, si l'on s'appuie sur le rapport d'études, et sur la fréquentation moyenne attendue (700 passages quotidiens), on peut anticiper une recette moyenne de 630.000 euros. Cela a été évoqué par la Commission des Transports.

Rappelons que, si l'on devait évaluer la pertinence d'une desserte publique de transports en commun par sa capacité à se rapprocher d'un équilibre comptable, l'essentiel du réseau disparaît, à MPM comme ailleurs. Un réseau de Bateau-bus devient pertinent s'il s'inscrit dans une vision d'ensemble, construite sur la complémentarité des modes de transport, et non sur leur concurrence.

Ensuite, il est essentiel d'anticiper cette question des déplacements, dans une agglomération en devenir, et mitoyenne d'un futur Parc National des Calanques, dont il faudra bien gérer les accès.

La question qui se pose à nous est simple :

Qu'est-ce qui, à terme, deviendra le plus efficace et agréable : un centre-ville perturbé par les embouteillages, ou une offre multimodale de transports en commun de qualité ?

Plusieurs expériences innovantes récentes font le constat qu'une politique volontariste et de qualité de l'offre de transports peut entraîner une fréquentation bien supérieure à celle qui était estimée en amont.

À ce titre, comme l'a indiqué André Molino, à l'occasion de la commission Transports, nous souhaitons le prolongement du travail effectué, et que deux axes de travail soient pris en compte dès à présent.

D'abord, par l'élargissement de la gamme tarifaire proposée. Le projet actuel prévoit que les abonnés RTM puissent accéder à cette navette au même tarif que sur le reste du réseau. Pour l'ensemble des autres usagers, le tarif sera de 2,50 euros par trajet, soit 5 euros aller/retour.

En ne retenant que les abonnés, on élimine tous celles et ceux qui n'ont pas toujours l'envie ou surtout les moyens de faire l'avance d'un abonnement, et qui fonctionnent occasionnellement à la carte Libertés ou même au ticket Solo. Et nous savons que ces titres sont très utilisés par les usagers, par les populations les plus précaires. En effet, ces titres de transport représentent une facilité d'achat, une empoche monétaire faible. Rappelons à cette occasion que c'est ce qui a motivé la baisse à 1,50 euro du ticket solo en 2009.

Cette réalité n'a pas disparu et la précarité existe aussi bien au Sud qu'au Nord de Marseille. Il importe donc d'intégrer ce paramètre à l'avenir.

Enfin, deuxième préoccupation : il conviendra d'anticiper et d'adapter la question du stationnement (lieu et tarifs) pour les usagers des quartiers sud, visés à titre principal par cette navette. À ce jour, la seule correspondance de proximité est celle du bus n°19.

Il reste que, en l'état actuel des choses, nous approuvons cette expérimentation de navette maritime.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je souhaiterais que les Présidents de groupe viennent me voir.

(MM. Magro, Muselier et Bernardi s'avancent à la tribune pour s'entretenir avec le Président Caselli)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais juste faire une intervention très simple. Monsieur Chenoz, vous avez dit qu'on vous menait en bateau. Je ne sais pas si l'on vous mène en bateau, mais je vais vous répondre une chose que vous allez reconnaître : *Fluctuat nec mergitur*. Il bouge, mais il ne coule pas.

Il s'agit d'une phase test. Si on ne la fait pas, on ne saura jamais si l'on peut mettre des navettes maritimes à Marseille.

Monsieur CORTEGGIANI.- Mais pourquoi a-t-on choisi la Pointe Rouge plutôt que l'Estaque ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Parce qu'à la Pointe Rouge, il y a forcément une clientèle qui peut être importante, ce qui n'est pas forcément le cas à l'Estaque.

Monsieur CORTEGGIANI.- Mais il y a le Rove, l'Estaque, Sausset-les-Pins...

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour l'instant, nous ne sommes pas allés jusqu'au bout de la Côte bleue.

(Brouhaha)

Monsieur Corteggiani, pouvez-vous me laisser parler ?

Dans le chenal du port, on ne peut pas aller à plus de trois nœuds. Ce qui veut dire qu'à pied, c'est la même chose. Donc l'exemple du Grand Port Maritime ne convient pas.

Si nous ne faisons pas ce test, nous ne saurons jamais si nous pouvons mettre des navettes maritimes à Marseille. En le faisant, nous serons capables de déterminer si cela peut se faire dans des conditions économiques normales ou si c'est vraiment par intermittence. S'il n'y a pas une clientèle pour cela, nous renoncerons.

Le choix de la RTM a été fait, car c'est notre opérateur public. De plus, il est plus à même que nous de mener une opération de ce type-là. Nous lui avons donc délégué cela. Il n'y a aucun manque de transparence. Je crois que la Commission Transports et certains de ses membres notamment la Vice-présidente et le Président de la Commission Transports ont été relativement impliqués dans ce projet.

Aujourd'hui, vous vous abtenez, c'est votre droit le plus absolu.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que si nous ne faisons pas cet essai et si nous ne le faisons pas sur une période suffisamment longue, nous ne saurons jamais. En revanche, si cela fonctionne, je crois que nous aurons travaillé pour la collectivité.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, il y a eu une réunion avec les Présidents comme vous l'avez demandé, et ce n'est pas à votre Directeur de Cabinet d'aller parler aux élus pendant ce temps-là.

Si l'on demande une suspension de séance, on discute entre nous, mais on ne peut pas tout faire à la fois. On discute et on trouve des solutions intelligentes. Votre Directeur de Cabinet n'est pas un élu, il a une position qui fait qu'il doit rester assis à côté de vous pour vous donner des conseils, mais en aucun cas aller voir les élus pour faire un certain nombre de pressions pour faire varier les votes.

Monsieur GIRAUD.- Pas du tout !

Monsieur LE PRESIDENT.- J'en prends acte.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC à l'exception de M. Piccirillo votant pour

47. DTUP 003-09/12/11 CC - Approbation des tarifs transporteurs sur le périmètre de la gare routière Marseille Saint-Charles

Madame LOTA.- Il y a eu un avis favorable sur les rapports n°47, 48, 49 et 50.

Sur le rapport n°51, je pense qu'il faut être cohérent. Puisque nous nous sommes abstenus sur le rapport n°46, nous ne pouvons pas accepter de donner la billetterie à la RTM donc, il y aura une abstention du groupe UPAC.

Ensuite, il y a un avis favorable jusqu'au rapport n°55.

Je me permets de nommer tous les rapports qui me concernent : les rapports n°57, 58, 66, 67, 69, 73, 74 ont un avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

48. DTUP 004-09/12/11 CC - Approbation du nouveau règlement d'exploitation de la gare routière Saint-Charles

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

49. DTUP 005-09/12/11 CC - Approbation de la convention tripartite avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Régie des Transports de Marseille pour la collecte des fonds issus des recettes billetterie sur le site de la gare routière Saint-Charles.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

50. DTUP 006-09/12/11 CC - Approbation de la convention tripartite avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Régie des Transports de Marseille pour la

collecte de fonds issus des recettes billetterie sur le site de la gare routière Saint-Charles.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

51. DTUP 007-09/12/11 CC - Approbation de l'avenant annuel relatif au contrat d'exploitation de service de transport public urbain entre Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC à l'exception de MM. Piccirillo votant pour

52. DTUP 008-09/12/11 CC - Approbation d'une convention avec la SNCF dans le cadre de la création du parking intermodal de la gare de Pas des Lanciers à Saint-Victoret

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

53. DTUP 009-09/12/11 CC - Approbation d'une convention avec RFF relative à l'étude préliminaire du prolongement et de la mise en accessibilité du passage piétons souterrain de la gare de Pas-des-Lanciers à Saint-Victoret

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

54. DTUP 010-09/12/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative au financement des études de projet et aux travaux de la passerelle piétonne et du parking de la gare de Sausset-les-Pins

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

55. DTUP 011-09/12/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée train et réseaux urbains Marseille Provence Métropole (hors RTM)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

56. DTUP 012-09/12/11 CC - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public de Stationnement dans les parcs en enclos de Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur DUTTO.- Ce qui nous préoccupe, c'est la mise à disposition par un privé d'un parking qui a une vocation publique et qui peut servir, dans la phase d'un prolongement du métro à Capitaine Gèze, de parking relais pour cette opération-là. On ne pourra pas amener les gens à prendre le métro s'il n'y a pas de moyen de stationnement.

Par ailleurs, je souhaiterais avoir une petite précision sur la légalité parce qu'il me semble qu'il y a déjà des véhicules Renault dans le parking, alors que la délibération n'est pas votée. Il me serait agréable que les services de MPM puissent voir cela de près et dans l'attente, nous nous abstiendrons.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est une occupation à titre précaire dans la mesure où Euroméditerranée prendra cet espace dès que le pôle multimodal sera en construction. C'est uniquement à titre précaire afin que les vendeurs à la sauvette ne s'installent plus sur cet espace.

Monsieur CHENOZ.- Le parking Oddo situé en face est libre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

57. DTUP 013-09/12/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation des transports entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

58. DTUP 014-09/12/11 CC - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'acquisition d'un véhicule rail-route équipé d'un plateau élévateur.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

59. DTUP 015-09/12/11 CC - Création d'un parking public d'une capacité minimale de 450 places dans la ZAC Saint Louis à Marseille (15ème arrondissement)

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

60. DTUP 016-09/12/11 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2010 du Délégué de Service Public pour le parc de stationnement République à Marseille.

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

61. DTUP 017-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du délégué de service public pour le parc de stationnement de la Blancarde à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

62. DTUP 018-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du délégué de service public pour les parcs de stationnement De Gaulle et Jean Jaurès à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

63. DTUP 019-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du délégué de service public pour le parc de stationnement Estienne d'Orves à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

64. DTUP 020-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du Délégué de Service Public pour les parcs de stationnement Castellane - Préfecture

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

65. DTUP 021-09/12/11 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2010 du délégué de service public pour le parc de stationnement Vallier à Marseille (4ème arrondissement).

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

66. DTUP 022-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du délégataire de service public pour le transport des communes de La Ciotat et de Ceyreste

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

67. DTUP 023-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du Délégué de Service Public pour la desserte maritime de l'Archipel du Frioul à Marseille

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

68. DTUP 024-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du Délégué de Service Public pour les parcs en enclos de Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

69. DTUP 025-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du délégataire de service public pour le transport à la demande de porte à porte des Personnes à Mobilité Réduite

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

70. DTUP 026-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du Délégué de Service Public pour les parcs de stationnement Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

71. DTUP 027-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du Délégué de Service Public pour les parcs de stationnement Espercieux et Arvieux à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

72. DTUP 028-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du Délégué de Service Public pour les parcs de stationnement du Centre et du Vieux-Port à La Ciotat

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

73. DTUP 029-09/12/11 CC - Plan quinquennal d'Investissements 2009/2013. Approbation d'une convention de partenariat avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, pour le financement de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze.

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

74. DTUP 030-09/12/11 CC - Plan quinquennal d'Investissements 2009/2013. Approbation d'une convention de partenariat avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, pour le financement de l'opération de réalisation d'un pôle d'échanges au Boulevard Capitaine Gèze

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bizaillon, la Commission Développer l'Economie et Servir l'Emploi s'est réunie le mardi 29 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur BIZAILLON.- Monsieur le Président, l'ensemble des rapports a reçu une approbation à l'unanimité.

75. DEV 001-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du Délégué de Service Public du Marché d'Intérêt National - Site des Arnavaux

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

76. DEV 002-09/12/11 CC - Présentation du rapport d'activité 2010 du délégataire de service public du Marché d'Intérêt National - site de Saumaty

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Tous les rapports de la Commission ont été approuvés à l'unanimité en Commission.

77. AGER 001-09/12/11 CC - Approbation du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème E avec Eco-Emballages

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

78. AGER 002-09/12/11 CC - Approbation du contrat de reprise "option Fédération" des emballages papiers cartons et des emballages plastiques avec la société PAPREC Recyclage dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème E avec Eco-Emballages

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

79. AGER 003-09/12/11 CC - Demande de subvention pour le financement du réaménagement de la déchèterie de Gémenos

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

80. AGER 004-09/12/11 CC - Approbation du choix du délégataire et du contrat pour la Délégation de Service Public de la valorisation énergétique du biogaz produit sur le CSD de La Crau

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Piccirillo, la Commission s'est réunie le 30 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur PICCIRILLO.- Tous les rapports ont reçu un avis favorable, néanmoins le n°81 a fait l'objet d'une réserve de vote de la part du Maire d'Ensuès-la-Redonne.

81. POR 001-09/12/11 CC - Approbation pour l'année 2012 des redevances d'occupation du domaine public portuaire communautaire et des prestations annexes

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

82. POR 002-09/12/11 CC - Modification des modalités de prélèvement automatique pour la perception des redevances d'occupation des ports de plaisance communautaires

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

83. POR 003-09/12/11 CC - Présentation du Rapport Annuel du Délégué de Service Public pour l'organisation et l'exploitation du Salon nautique de Marseille Provence Métropole en 2011 - Approbation des tarifs 2012

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Milon, la Commission s'est réunie le 30 novembre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Madame MILON.- Tous les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

84. VOI 001-09/12/11 CC - Approbation du bilan de clôture relatif à l'aménagement de la rue Louis Rège à Marseille (8e arrondissement).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

85. VOI 002-09/12/11 CC - Approbation d'une convention de partenariat et de financement pour la réalisation des travaux d'aménagement du Jardin Vaudoier à Marseille (2ème arrondissement).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

86. VOI 003-09/12/11 CC - Approbation de la convention de financement relative à la requalification du square Narvik et de l'entrée des Abeilles, à Marseille 1er arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

87. VOI 004-09/12/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 au procès verbal de transfert des voies entre la Commune de Ceyreste et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

88. VOI 005-09/12/11 CC - Demande de subvention relative au réaménagement piétonnier du centre-ville de Gémenos rue Jean Jaurès et place Clémenceau.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

89. VOI 006-09/12/11 CC - Demande de subvention pour l'aménagement de l'avenue Paul Sirvent à Plan de Cuques

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

90. VOI 007-09/12/11 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2010 du délégataire de service public pour le Tunnel Prado Carénage à Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION RELATIONS EXTÉRIEURES

Monsieur LE PRESIDENT.- Tous les rapports examinés en Commission ont reçu un avis favorable.

91. REX 001-09/12/11 CC - Approbation de l'attribution d'une participation financière à l'association diocésaine de Marseille pour le projet Notre Dame de La Garde 2013

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

92. REX 002-09/12/11 CC - Approbation de l'attribution d'une participation financière à l'association Regards de Provence pour le Musée Regards de Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

93. REX 003-09/12/11 CC - Approbation d'une opération d'aide au profit des populations du District de Makhmour au Kurdistan, dans le cadre de la loi Oudin-Santini

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission a approuvé à l'unanimité les rapports examinés.

94. EPPS 001-09/12/11 CC - Exercice du droit de préemption urbain sur le territoire de Plan-de-Cuques et délégation du droit de préemption par le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la commune de Plan de Cuques

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport est retiré.

Le rapport est adopté à l'unanimité

95. EPPS 002-09/12/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la piscine communautaire Cap Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Orgeas, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur ORGEAS.- Les deux rapports ont été approuvés.

96. **DDIP 001-09/12/11 CC - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Grand Luminy pour les travaux d'aménagement du second œuvre et l'équipement d'une deuxième tranche de la pépinière**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

97. **DDIP 002-09/12/11 CC - Attribution d'une subvention d'investissement à l'ONERA relative au financement de la Plateforme d'Equipements Mutualisée Optique Adaptative (PEMOA) sur le Technopôle Marseille Provence à Château Gombert**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Je vous remercie. Bonnes fêtes à tous.

(La séance est levée à 12 heures 25.)